



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 24 de l'ordre du jour (*suite*)

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

- a) **Rapports du Secrétaire général (A/48/334, A/48/336 et Corr.1)**
- b) **Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (A/48/335 et Add.1)**

Mme Ghimire (Népal) (*interprétation de l'anglais*) :

La persistance de la stagnation économique dans les pays industrialisés, qui est responsable de la hausse des taux de chômage et de la multiplication des mesures protectionnistes, est une source de graves préoccupations pour tous les pays en développement. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays africains — notamment les pays de l'Afrique subsaharienne — qui ont amorcé des réformes structurelles et adopté des politiques économiques de marché ouvert.

Les pays africains, malgré de graves difficultés économiques et des conditions sociales intenable, ont fait progresser le processus de réformes avec une vigueur et un enthousiasme renouvelés en vertu du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'entente conclue entre la communauté internationale et les pays africains ne peut être plus claire. Alors que les pays africains ont la responsabilité fondamentale d'entreprendre des réformes économiques en faveur du développement durable, la communauté internationale a

accepté, entre autres, de trouver une solution au problème de la dette et de fournir une aide supplémentaire pour l'intégration et la diversification économiques. Il n'est pas nécessaire de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique, car la situation actuelle des pays africains est suffisamment explicite.

La plupart des pays africains en développement affrontent des problèmes d'explosion démographique, de malnutrition, de maladies, de famine généralisée et de pauvreté absolue. Les économies de la majorité de ces pays, notamment celles des pays de l'Afrique subsaharienne, se sont marginalisées au cours des dernières années, et la situation économique des pays les moins avancés est devenue extrêmement précaire. L'indice de croissance économique dans ces pays est demeuré stagnant et est même devenu régressif dans certains Etats, et la production par habitant diminue constamment. Des personnes, et surtout des enfants, meurent de faim et de malnutrition tous les jours.

De plus, le taux d'inflation a aggravé la situation dans ces pays. Il en a résulté un énorme déclin de leurs recettes d'exportation. Les tensions civiles et l'instabilité politique au sein de plusieurs pays africains ont marqué la décennie écoulée. La sécheresse et la désertification sont devenues les deux autres problèmes principaux en Afrique, surtout dans les régions orientales et méridionales.

Ma délégation prend note avec reconnaissance de la décision du Secrétaire général de présenter deux rapports très utiles (A/48/335 et A/48/336) relatifs à la création d'un fonds de diversification et aux flux financiers globaux vers l'Afrique. Dans ce contexte, nous saluons également les efforts accomplis par les organismes internationaux et les institutions financières en vue de résoudre les problèmes socio-économiques de l'Afrique. Un des rapports en arrive à la conclusion que :

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.50
22 novembre 1993

FRANCAIS

“La conjugaison de plusieurs facteurs : l'alourdissement de la dette, l'accroissement rapide de la population, la dégradation de l'environnement, l'instabilité politique et les désordres civils, une dépendance excessive des recettes d'exportation à l'égard d'un petit nombre de produits primaires et une baisse brutale du prix de ceux-ci, a entraîné une baisse durable du revenu par habitant et une détérioration très marquée de la situation nutritionnelle dans le continent africain.” [A/48/335, *annexe, résumé, par. ii*]

Ma délégation appuie pleinement la mise en oeuvre des recommandations contenues dans les rapports. Les institutions financières régionales et internationales, dont la Banque africaine de développement, peuvent jouer un rôle central dans la mise en oeuvre des programmes. De la même façon, des organes de l'ONU comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture peuvent contribuer fortement à l'élaboration de programmes de diversification pour les produits de base. Nous croyons que les pays africains peuvent largement bénéficier de projets de diversification des exportations en stimulant leurs économies grâce à l'“effet multiplicateur”.

Il est très satisfaisant de constater qu'a été recommandée la création, à la Banque africaine de développement, d'un fonds de diversification pour les produits primaires en Afrique, pour une période initiale de trois à quatre ans, qui serait doté de 50 à 75 millions de dollars pour des projets et des programmes de diversification pour les produits de base. L'établissement de conseils nationaux de la diversification, tel que proposé dans le rapport du Secrétaire général, constituera l'assise de la durabilité du programme. Il existe aussi un besoin d'aide au développement pour la préparation de projets de diversification viables afin qu'ils soient faisables et axés sur l'obtention de résultats concrets. Il n'est pas nécessaire de répéter que le besoin de ressources additionnelles et de mesures d'allègement de la dette pour ces pays africains n'a jamais été aussi aigu.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Gouvernement japonais, l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique en vue de tenir, les 5 et 6 octobre derniers, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain. Nous sommes d'avis que les recommandations de la Conférence sur des questions comme l'aide, le commerce, la stratégie en matière de dette et les investissements sont très utiles et opportunes pour faire face aux défis du développement. Nous sommes heureux de noter les préoccupations et la solidarité exprimées par la Communauté européenne et les pays nordiques en ce qui concerne les pays

africains en développement, et notamment les pays les moins avancés.

Le Népal, en tant que pays sans littoral et que l'un des pays les moins avancés de l'Asie du Sud, éprouve une grande sympathie pour ses frères et soeurs africains et les appuie dans les tentatives qu'ils font pour se forger un avenir meilleur. En fait, nos problèmes socio-économiques sont semblables. Nous exprimons notre solidarité aux pays d'Afrique. Le Népal s'attache aussi à préparer un avenir meilleur pour son peuple par le biais de différents programmes de développement économique. Dans ce contexte, nous lançons un appel aux institutions financières internationales et aux pays donateurs pour qu'ils accordent une priorité particulière aux besoins en développement des pays les moins avancés.

Pour terminer, nous pensons que le développement économique et social peut être accéléré en recourant à la pratique de politiques commerciales internationales plus libérales, à la coopération Nord-Sud, à une meilleure compréhension internationale et à une coopération économique pour résoudre les problèmes des pays en développement.

M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) :

Ma délégation a attendu avec beaucoup d'espoir et d'intérêt ce débat sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, pensant qu'il nous offrirait l'occasion d'examiner en détails le programme et le mécanisme de suivi. Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Egypte, l'Ambassadeur Nabil A. Elaraby, qui a pris la parole au nom de l'Afrique pour souligner les problèmes que connaît la région africaine et faire des propositions afin d'améliorer la situation qui va en se dégradant. Je voudrais également remercier de sa déclaration le Président du Groupe des 77, Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Luis Fernando Jaramillo, déclaration que ma délégation fait sienne.

Ce débat de l'Assemblée générale représente la première des cinq mesures attendues de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, respectivement, dans le programme de suivi, de l'examen et de l'évaluation du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, c'est-à-dire l'examen préliminaire de la mise en oeuvre de l'Ordre du jour. Le rapport du Secrétaire général (A/48/335) intitulé “Nécessité et faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains”, est une contribution opportune apportée alors que le tableau général de la reprise en Afrique est sombre et décourageant. La reprise de l'Afrique est lente et les progrès de la croissance extrêmement limités. Les revenus par habitant aujourd'hui

sont bien en deça des niveaux des années 70. Dans l'ensemble, l'Afrique a souffert d'une détérioration continue de son environnement extérieur.

Ce débat nous offre l'occasion d'examiner les succès et les échecs enregistrés par le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Avec le recul, il est manifeste que le diagnostic des problèmes de l'Afrique, tel qu'énoncé dans le Programme d'action, était exact et que les remèdes prévus étaient appropriés. Malheureusement, l'administration du Programme était imparfaite et inadéquate, et il n'a donc pas pu répondre aux défis posés par le développement en Afrique vers la fin des années 80. C'est pourquoi aucun des objectifs du Programme d'action n'a pu être pleinement réalisé. Les objectifs de croissance, de sécurité alimentaire, d'investissement humain et de réduction de la dette ont été manqués et des déclin, et non les augmentations escomptées, ont été enregistrés par de nombreux États et par l'Afrique en général.

La raison de l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 est claire. Il s'agissait, tout simplement, d'un manque de courants de ressources adéquats vers l'Afrique. Les résultats bilatéraux et multilatéraux pour les transferts nets de ressources et la réduction du fardeau de la dette étaient en deça des attentes. L'Afrique a souffert d'une chute grave des recettes provenant des ventes des produits de base. Les guerres, les troubles civils et d'autres événements extérieurs, comme la sécheresse, la désertification et l'effondrement des termes de l'échange ont imposé des frais dévastateurs. La baisse générale des résultats est due en partie à une situation défavorable à l'exportation, qui s'est traduite de 1986 à 1990 par une croissance générale des économies africaines de moins de 2,5 % par an en moyenne. Dans les pays ravagés par la guerre et les catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, la pénurie de produits alimentaires a conduit à la famine.

La mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, quelque soit leur impact favorable à moyen et à long terme, n'a pas été sans s'accompagner d'une contrainte sociale, de perturbations et d'un risque politique. La réduction des niveaux de consommation par habitant et des importations a suscité des frais sociaux, notamment pour la santé, l'éducation, la nutrition, l'emploi et le maintien des institutions sociales. Bien qu'il ait été convenu dans le Programme d'action de traiter à titre d'urgence du problème des produits de base, en tenant compte des intérêts particuliers des pays africains, aucun effort supplémentaire n'a été fait pour offrir des mesures de stabilisation, à des niveaux raisonnablement rémunérateurs de recettes pour les

produits de base et les minéraux qui intéressent l'Afrique au premier plan. La diminution de l'ensemble des résultats a donc été due, en partie, à la situation défavorable des exportations. Le commerce est tombé en deça des espoirs, et pour de nombreux produits de base l'Afrique a connu une diminution de sa part de marché.

Toutefois, le Programme d'action n'a pas été un échec total. Il a appelé l'attention du monde sur les problèmes économiques en Afrique et, ce faisant, a abouti à des gains politiques et d'efficacité et a évité un déclin encore plus grave des flux nets de ressources et, partant, le déclin économique affligeant l'Afrique s'est ralenti. En outre, le processus de politique africaine de restructuration et son interaction avec les partenaires du développement ont enseigné d'importantes leçons.

L'événement le plus favorable intervenu dans le domaine des produits de base a eu lieu au cours de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) lorsque l'accord sur la création du Fonds commun pour les produits de base a été conclu. La Conférence a reconnu qu'il était nécessaire de trouver des solutions durables pour traiter efficacement des problèmes à court, moyen et long terme dans le secteur des produits de base et reconnu que la coopération internationale entre producteurs et consommateurs était indispensable pour aboutir à ces objectifs. La Conférence avait également appelé à la mise en oeuvre d'un certain nombre de politiques et de mesures, y compris la diversification, comme objectif important à long terme.

C'est dans ces conditions que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été lancé il y a près de trois ans. L'ordre du jour était une occasion de plus de renouveler la volonté de la communauté internationale d'appuyer les mesures adoptées par l'Afrique pour aboutir à la croissance sociale économique autonome et au développement. C'est également l'occasion d'axer à nouveau l'attention du monde sur les difficultés socio-économiques qui continuent d'affliger le continent africain.

L'un des objectifs prioritaires du nouvel Ordre du jour est d'accélérer la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance des économies africaines, afin de les consolider au sein de l'économie mondiale, de diminuer leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, d'accroître leur dynamisme, de voir le processus de développement d'un point de vue interne et d'accroître l'autonomie. Il accorde également une attention particulière au développement humain, à l'augmentation de l'emploi productif et à la promotion de progrès rapides pour aboutir aux objectifs orientés vers l'être humain d'ici à l'an 2000.

Mais pour atteindre ces objectifs, il est indispensable pour la communauté internationale de conclure un nouvel accord plus ferme avec l'Afrique, qui précise clairement que la communauté internationale s'engage fermement à appuyer et à aider l'Afrique dans les efforts qu'elle fait pour mettre en oeuvre avec succès son ordre du jour du développement, de même qu'à réduire et à éliminer éventuellement les obstacles externes qui freinent la transformation socio-économique accélérée de l'Afrique.

L'Ordre du jour souligne clairement que l'élément crucial de l'aide apportée par la communauté internationale est la fourniture de flux de ressources adéquats vers l'Afrique. Le Secrétaire général estime que pour que les pays africains atteignent un taux de croissance annuel réel du produit national brut de 6 % pour les années 90, le montant net d'aide publique au développement de 30 milliards de dollars au minimum qui avait été requis devrait s'accroître en moyenne de 4 % par an.

Le nouvel Ordre du jour offre aux pays africains l'occasion de renouveler leur volonté d'oeuvrer à leur propre développement. L'Afrique est attachée à la mise en oeuvre de politiques destinées à transformer les structures de ses économies afin de parvenir à la croissance et au développement sur une base soutenue et durable. Il a également été décidé de poursuivre avec vigueur la politique efficace de coopération et d'intégration économiques au plan régional et sous-régional et, en fin de compte, de créer une Communauté économique africaine. La promotion de l'intégration sectorielle afin d'assurer la mise au point et le fonctionnement d'un réseau fiable d'infrastructures agricoles, physiques, industrielles et institutionnelles sur le continent relève clairement de l'attachement de l'Afrique au nouvel Ordre du jour.

Cependant, ces mesures ne porteront pas les fruits escomptés sans un climat propice à l'investissement. C'est pourquoi l'Afrique est également attachée à créer un environnement favorable, dans le cadre du nouvel Ordre du jour, qui attirera les investissements directs étrangers et nationaux, encouragera l'épargne, favorisera le retour des capitaux en fuite et encouragera la pleine participation du secteur privé, y compris les organisations non gouvernementales, dans la croissance et le développement.

L'*Etude sur l'économie mondiale, 1993 a*, en tout état de cause, réduit les espoirs que nous nourrissions de voir se réaliser des faits nouveaux positifs dans les trois premières années de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Elle montre que si les économies des autres pays en développement ont enregistré un taux de croissance important au cours de la période 1992-1993, en Afrique, qui comprend à elle seule un cinquième de la population du monde en développement, la production par habitant a continué de

décliner comme virtuellement chaque année depuis le début des années 80. L'*Etude* ajoute :

“En Afrique subsaharienne, le bilan a été bien plus mauvais. Sous l'effet de la sécheresse, des crises politiques et des troubles civils, la production dans la région a à peine augmenté tandis que les souffrances humaines se sont aggravées...”

La sécheresse a intensifié les pressions sur la balance des paiements par suite de l'augmentation des importations alimentaires et de la diminution des exportations, ainsi que sur les budgets, grevés par des programmes de secours.” (E/1993/60-ST/ESA/237, p. 74 et 75)

Depuis le début de la décennie actuelle, les flux de ressources totaux nets vers l'Afrique sont en diminution; ils ont été inférieurs de 22 % en 1992 par rapport à 1990. La part des flux de totaux nets de ressources à destination de l'Afrique a décliné, malgré un accroissement des flux totaux vers les pays en développement. Par comparaison, les flux totaux nets à destination de l'Europe et de l'Asie centrale sont passés de 15,2 milliards de dollars en 1990 à 31,9 milliards de dollars en 1992. Au cours de la même période, les flux totaux nets vers l'Asie de l'Est et la région du Pacifique sont passés de 26,3 à 34,7 milliards de dollars; vers l'Amérique latine et les Caraïbes de 15,6 à 18,4 milliards de dollars; et vers l'Asie du Sud de 7,8 à 10,1 milliards de dollars.

Comme je l'ai dit, les pays africains ont renouvelé leur volonté d'oeuvrer à leur propre développement dans le cadre du nouvel Ordre du jour. Le nouveau climat favorable, qui a été encouragé par de nombreux pays africains dans les années 90, ouvre de vastes possibilités commerciales. Au cours des trois ans d'application du nouvel Ordre du jour, d'importantes mesures ont été prises dans le domaine macro-économique, dans le cadre du programme général de restrictions budgétaires et de consolidation des mesures de réforme. D'importantes dévaluations monétaires ont été effectuées; des mesures ont été prises afin de rationaliser la gestion des entreprises publiques; des compressions de personnel et d'autres mesures destinées à accroître l'efficacité de l'administration publique ont été mises en oeuvre. En vue de remédier au déséquilibre qui existe dans l'économie nationale et de restaurer la stabilité financière, de nombreux pays africains ont poursuivi leurs programmes d'austérité.

Néanmoins, d'après l'*Etude sur l'économie mondiale, 1993*, les réformes économiques ne se sont pas traduites par une augmentation significative des investissements. Dans presque tous les pays d'Afrique, ils demeurent bien inférieurs aux sommets atteints au milieu des années 70. La pénurie de devises causée par le service de la dette, la diminution constante des cours des produits de base et la

dégradation des termes de l'échange a limité la possibilité d'importer des biens d'équipement.

Ces mesures politiques ont été poursuivies dans le cadre de contraintes fiscales et budgétaires extrêmes. Les dépenses d'investissement public, et en particulier les dépenses dans le secteur social, ont été durement touchées par les restrictions budgétaires. Par conséquent, de nombreux services dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement et dans d'autres secteurs sociaux sont devenus presque inaccessibles ou ont dû être interrompus. Dans les pays les moins avancés de l'Afrique, dont fait partie mon pays, la part de l'investissement intérieur brut dans le produit intérieur brut s'est établie en moyenne à 15 % alors que l'épargne intérieure brute n'était que de 3,8 %. Le nombre des pays les moins avancés en Afrique est passé de 21 en 1981 à 32 en 1993.

La dépendance de l'Afrique à l'égard de l'aide publique au développement s'est accrue rapidement au cours de la dernière décennie et est maintenant presque totale, par suite de son accès limité aux financements privés et à l'investissement étranger direct. Des facteurs tant exogènes qu'endogènes ont provoqué une baisse de l'investissement étranger direct vers l'Afrique. Parmi les facteurs exogènes, il faut citer les perspectives peu prometteuses des prix des produits de base exportés par l'Afrique et l'intensification de la concurrence d'autres régions. Parmi les facteurs endogènes, se trouvent l'incertitude entourant les programmes d'ajustement, le niveau élevé de l'endettement extérieur et d'autres facteurs qui assombrissent les perspectives de croissance à court terme.

La question des besoins de financement de l'Afrique dans les années 90 doit être traitée dans un contexte de déclin des ressources disponibles en provenance de sources officielles, de banques commerciales et d'investissements étrangers directs. Il est certain que les pays africains ont enregistré des pertes substantielles de recettes depuis les années 80, du fait des termes défavorables de l'échange.

En même temps, un grand nombre de pays africains sont écrasés par une dette extérieure considérable dont le service représente une charge très élevée, et beaucoup d'entre eux accumulent les arriérés. La question de l'importance du fardeau de la dette africaine ne peut être dissociée de celle des ressources financières nécessaires pour le redressement et le développement économiques du continent. Les éléments de cette nouvelle stratégie devraient englober des mesures relatives à toutes les catégories de dette extérieure — bilatérale, multilatérale et commerciale. Il faudra toutefois s'occuper en priorité de la dette bilatérale, qui est prépondérante dans les obligations extérieures de l'Afrique.

La part de l'Afrique dans le commerce international s'est réduite, même dans les domaines des produits primaires, qui dominent les exportations de l'Afrique, et cette tendance se poursuit. Les articles manufacturés ne constituent encore que 10 % environ des exportations de l'Afrique et la plupart d'entre eux sont des biens de consommation de faible valeur et d'autres articles manufacturés légers qui font essentiellement l'objet d'un commerce interrégional entre pays voisins. En 1992 les prix de virtuellement tous les produits de base ont baissé. Les prix du café et du cacao — qui sont les exportations les plus importantes de la région après le pétrole brut — ont baissé de 15 % de plus pour tomber à leur niveau le plus bas depuis 20 ans.

Le rapport du Secrétaire général sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains est à la fois opportun et urgent. Le rapport souligne à juste titre le manque de moyens d'aide au développement pour la préparation d'opérations de diversification susceptibles d'intéresser les investisseurs. Pour y remédier, il est proposé d'établir un mécanisme spécial pour le financement de la phase de préinvestissement des projets de diversification des produits de base. Un tel mécanisme pourrait fournir un centre de coordination nécessaire pour centraliser et intensifier l'assistance dans ce domaine prioritaire. D'après le rapport du Secrétaire général, il pourrait favoriser également l'utilisation plus complète et plus rentable des services et compétences techniques des institutions spécialisées, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Le montant total qui serait requis pour créer ce fonds de préinvestissement se situe entre 50 et 70 millions de dollars. On prévoit que les ressources du mécanisme seront recueillies auprès de donateurs bilatéraux agissant sur une base volontaire et que les institutions financières multilatérales y contribueront également. Nous croyons savoir que le montant dépensé en aide extérieure pour des projets de diversification des produits de base en Afrique est inférieur à 1 dollar par personne, soit 2 % des recettes d'exportation de produits de base, ce qui représente une fraction infime des besoins totaux en aide extérieure. C'est pourquoi, nous demandons instamment à nos partenaires au développement et aux institutions financières multilatérales de participer au fonds de diversification afin qu'il devienne opérationnel d'ici décembre 1994.

J'aimerais pour terminer lancer encore une fois un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente les flux de ressources financières vers l'Afrique, celles-ci étant vitales pour la régénération et le développement durable des économies africaines. Nous enjoignons, en particulier, les

Etats dont l'allocation à l'aide publique au développement n'a pas encore atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut de s'efforcer d'y parvenir au cours de la présente décennie, afin de créer un environnement propice à la réalisation d'un taux de croissance réelle de 4 % au titre des flux de ressources financières destinées annuellement à l'Afrique, comme le souligne le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous rendons hommage au Gouvernement japonais, aux Nations Unies et à la Coalition mondiale pour l'Afrique, pour avoir organisé la Conférence de Tokyo sur le développement africain. Ce pas a été fait dans une direction que nous espérons voir suivie par d'autres. Nous demandons aux gouvernements, organes, organisations et institutions du système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de prendre des mesures appropriées pour honorer les engagements qui figurent dans la Déclaration de Tokyo.

Nous sommes fermement convaincus que si la communauté internationale s'acquitte de ses obligations, telles qu'énoncées dans le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Afrique sera en mesure de rejoindre le reste de l'humanité pour célébrer le début du XXI^e siècle avec optimisme, assurée d'un avenir meilleur pour ses peuples.

M. Hajnoczi (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : L'Autriche se félicite de l'occasion qui lui est donnée par ce calendrier d'évaluation du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 de faire porter une nouvelle fois son attention sur l'Afrique. La longueur même de la liste des représentants qui désirent prendre la parole sur ce point indique qu'au moment où des mises en garde contre une marginalisation imminente de l'Afrique se font entendre dans divers milieux, les préoccupations et les aspirations de l'Afrique continuent de recevoir, ici à l'Assemblée générale, l'attention qu'elles méritent.

Au coeur de l'accord sur le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 — accord enregistré dans la résolution 46/151 et qui n'a été conclu qu'à l'issue de difficiles négociations — se trouve la reconnaissance du fait que le développement de l'Afrique est une tâche qui doit être effectuée en partenariat. Le nouvel Ordre du jour indique clairement que le développement de l'Afrique relève essentiellement de la responsabilité des Africains. Il précise également que la communauté internationale accepte le principe de la responsabilité partagée et d'un partenariat réel avec l'Afrique et qu'elle s'engage donc à fournir un appui total et concret aux efforts que fait l'Afrique.

Ce n'est que par ces efforts conjoints, engageant essentiellement les gouvernements africains eux-mêmes, que nous pourrions éviter qu'une nouvelle décennie ne soit perdue pour le développement de l'Afrique. Ceci est le premier exercice d'évaluation. Procédons avec honnêteté et courage — même si nous pourrions en conclure que dans cet effort conjoint les deux partenaires auraient pu faire mieux — pour que dans les années à venir nous puissions véritablement faire mieux.

L'expression célèbre selon laquelle "développement" est synonyme de "paix" est presque devenue un lieu commun. Cependant, il y a lieu d'inverser les termes et de souligner que la paix est une condition préalable indispensable au développement. Alors que la fin de la guerre froide aurait dû ouvrir des perspectives de règlement pacifique des conflits, les guerres fratricides continuent de faire rage. Avec 6 millions de personnes déracinées, l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées sur son sol. Des opérations importantes des Nations Unies se déroulent dans huit pays africains différents. Compte tenu de ces souffrances intenses et de ce gaspillage colossal de productivité, nous nous félicitons de la création récente d'un mécanisme régional de prévention des conflits dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, que nous jugeons particulièrement opportune.

Les indices statistiques semblent indiquer que le développement économique cesse lorsque les taux de croissance démographique dépassent un certain niveau. Avec des taux dépassant de loin ce niveau, l'Afrique est confrontée à un autre défi majeur, que seuls les Africains peuvent relever avec succès.

Passons maintenant aux signes d'espoir.

Tout d'abord, il est universellement admis qu'il faut traiter efficacement des problèmes menaçant le développement de l'Afrique. Dans ce contexte, j'aimerais rendre hommage au Gouvernement japonais qui a organisé et accueilli début octobre la Conférence internationale sur le développement africain. La Conférence de Tokyo a permis de progresser considérablement vers un nouveau partenariat entre l'Afrique et les donateurs.

Deuxièmement, je voudrais rendre hommage aux nombreux responsables africains qui ont eu le courage de faire face à des difficultés aux proportions accablantes et qui ont engagé leur pays dans le développement. Dans quelques pays, des programmes de réforme et d'ajustement ont été mis en oeuvre avec succès et des politiques macro-économiques saines ont été adoptées. Il est grand temps que la communauté internationale joue son rôle. L'Autriche s'emploie à offrir aux exportations africaines un meilleur accès à ses marchés — en particulier, dans le cadre de

l'Uruguay Round. Nous nous efforçons de diriger notre assistance technique vers les besoins des pays bénéficiaires. En dépit de circonstances difficiles, nous nous efforçons de maintenir à tout le moins le niveau de notre aide financière face à une aide publique au développement et à l'allègement de la dette.

Si des progrès ont été faits depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la portée de ces améliorations n'est pas suffisante. Alors que le nouvel Ordre du jour vise à un taux de croissance annuel de 6 % pour les économies africaines, le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières à destination de l'Afrique indique que la croissance réelle du produit intérieur brut de l'Afrique, en 1992, a été de 1,5 % — soit la moitié du taux de l'accroissement démographique dans la région. Plutôt que d'augmenter, les flux financiers à destination de l'Afrique semblent s'être ralentis. Les flux globaux de ressources nettes vers l'Afrique ont baissé en 1992 de 22 %, en termes réels, par rapport à ceux de 1990. Le fardeau de la dette est toujours écrasant pour un grand nombre de pays africains. A l'évidence, des efforts renouvelés de la communauté internationale sont nécessaires.

Une proposition qui concrétiserait l'engagement renouvelé pris à l'égard du développement de l'Afrique nous est soumise dans le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) figurant en annexe au document A/48/335, intitulé "Nécessité et faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains".

L'Autriche est prête à étudier cette proposition avec soin. Nous aimerions connaître les réactions de tous nos partenaires à ce sujet. Pour l'heure, nous tenons à dire qu'il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas double emploi dans les structures ou mécanismes existants, comme les Conventions de Lomé ou le Fonds commun pour les produits de base. Il faut aussi se garder de tomber dans le piège et de voir dans le fonds de diversification proposé pour les produits de base africains la panacée pour tous les problèmes qui assaillent le continent africain. En proposant la création de ce fonds, la FAO insiste sur le fait que pour en assurer le succès les gouvernements devront créer un climat propice, et notamment mettre en place une législation et une fiscalité favorables, créer une infrastructure adéquate, assurer le bon fonctionnement des marchés des capitaux et la mise en valeur des ressources humaines. En poursuivant l'idée de créer un fonds de diversification pour les produits de bases africains, il nous paraît impérieux aussi de tenir compte de la compétence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en matière de produits de base, ainsi que des observations du Secrétaire général.

Enfin, je voudrais commenter brièvement la politique de mon pays à l'égard du continent africain.

Conscient de la nécessité d'intensifier davantage les relations de l'Autriche avec les pays africains, le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche fait procéder à l'élaboration d'un concept appelé "Afrique 2000". Ce concept qui sera parachevé vers la fin de l'année énoncera les orientations de la politique étrangère de l'Autriche dans les domaines politique, économique, culturel et administratif.

En ce qui concerne la coopération pour le développement proprement dite, je voudrais signaler que dans ce domaine l'Autriche insiste sur la création des conditions propices à un développement socio-économique qui soit viable au plan de l'environnement et qui vise à éliminer la pauvreté, à répondre aux besoins fondamentaux et à renforcer la capacité des pays à participer avec succès à l'économie mondiale. En juillet dernier, le Gouvernement autrichien a adopté le programme triennal — 1994-1997 — de coopération pour le développement. Il concentre les efforts de coopération pour le développement de l'Autriche sur huit pays. Parmi ces huit pays, six sont des pays d'Afrique.

L'Autriche participe aussi aux efforts d'allègement de la dette du Club de Paris. Qui plus est, elle participe activement aux négociations en cours pour élaborer une convention-cadre de lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en Afrique notamment. Le Gouvernement autrichien s'efforce toujours d'arriver à l'objectif de 0,7 % de son produit national brut pour l'aide publique au développement.

Pour terminer, je confirme que l'Autriche est prête à contribuer comme il convient à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années à venir.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation est heureuse de prendre la parole sur le point 24 de l'ordre du jour, intitulé "Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90".

On se rappellera que dans sa résolution 45/178 A, du 19 décembre 1990, l'Assemblée générale — en créant un comité ad hoc plénier de la quarante-cinquième session afin de préparer, pour la quarante-sixième session, l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 — avait donné le ton pour que s'amorce un dialogue constructif entre les pays africains et la communauté internationale en vue de résoudre

les problèmes socio-économiques de la région. L'adoption du Programme cinq ans auparavant par l'Assemblée générale, à l'occasion de sa seizième session extraordinaire en juin 1986, avait suscité les plus grands espoirs et un énorme optimisme. Ainsi, on attendait de la communauté internationale qu'elle accorde enfin aux problèmes socio-économiques de l'Afrique l'attention qu'ils méritaient. La communauté internationale était priée de fournir l'appui décisif, en termes de ressources financières et d'assistance technique accrues, aux pays africains afin d'y promouvoir un développement économique durable, la mise en valeur des ressources humaines, la diversification et l'expansion du commerce et des produits de base. Les gouvernements africains, en s'engageant de manière irrévocable à mener des politiques et des programmes propres à améliorer la situation économique de la région, avaient entrepris des réformes et des programmes d'ajustement fondamentaux, exécutés au prix de lourds sacrifices pour leur économie et pour leurs populations.

C'est donc en pleine connaissance de cause que la communauté internationale a décrété que l'Afrique constituait l'une des cinq priorités des Nations Unies dans les années 90, et que mon pays — comme du reste l'ensemble du continent africain — a salué l'adoption unanime, par la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 46/151, conçue essentiellement pour servir de catalyseur en donnant l'impulsion et l'autorité politiques aux autres activités menées en Afrique et ailleurs. On en était venu à la conclusion que les résultats obtenus jusque-là étaient loin de répondre aux attentes et des Etats africains et de la communauté internationale; d'où l'engagement renouvelé à l'égard du développement de l'Afrique, fondé sur le principe de la responsabilité partagée et du plein partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. Mais, plus important encore, le nouvel Ordre du jour fixe des objectifs à atteindre dans les années 90, dont une croissance moyenne du produit national brut d'au moins 6 % par an et un minimum de 30 milliards de dollars des Etats-Unis pour l'aide publique au développement en 1992, après quoi le produit national brut n'aurait plus besoin de croître qu'au taux moyen de 4 % par an.

On ne peut plus nier que la situation socio-économique critique dans laquelle se trouvait l'Afrique au début des années 80 n'a pas reçu l'attention voulue de la communauté internationale. Une étude récente des conditions socio-économiques signale qu'après l'essoufflement du développement pendant les années 80, les pays africains n'ont toujours pas constaté de relance économique durable et soutenue.

La croissance économique a connu une hausse de 1,5 % seulement en 1992, après n'avoir atteint que 2,3 % en 1991 et 3,1 % en 1990. En fait, de 1980 à maintenant, l'Afrique

est la seule région du monde qui continue d'enregistrer une diminution du revenu moyen et une hausse de l'indice de pauvreté. Les pays africains continuent d'être ralentis par le lourd fardeau de la dette extérieure. Le service de cette dette a consommé l'année dernière près de 24 % des recettes d'exportation de la région et, dans certains pays, le fardeau du service de la dette a été encore plus élevé.

Les mornes perspectives économiques des pays africains sont la preuve que les réformes qui ont été mises en oeuvre jusqu'à présent ne se sont pas attaquées aux faiblesses structurelles fondamentales. Tant que ces lacunes ne seront pas corrigées, ces pays ne pourront pas se libérer du joug du sous-développement pour dégager pour eux-mêmes les nouveaux avantages comparatifs dans le cadre d'une économie mondiale en mutation.

Il faut maintenant mobiliser de vastes ressources, tant en Afrique que parmi les partenaires extérieurs, et investir dans un programme massif pour améliorer les capacités de production humaine, moderniser les institutions, ainsi que transférer, adapter et diffuser la science et la technique. Des relations commerciales accrues entre les pays d'Afrique et avec le reste du monde sont essentielles à la reprise économique et à une croissance soutenue de l'Afrique.

A cet égard, ma délégation tient à dire officiellement sa reconnaissance et son appréciation au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la présentation opportune de ses trois rapports sur l'examen préliminaire de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/48/334), sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains (A/48/335 et Add.1), et sur les flux globaux de ressources à destination de l'Afrique (A/48/336 et Corr.1). Nous félicitons le Secrétaire général de l'effort qu'il a déployé pour assurer la bonne exécution du nouvel Ordre du jour. Nous notons avec satisfaction la création d'un Groupe de personnalités de haut niveau chargé de conseiller et d'aider le Secrétaire général sur la question du développement de l'Afrique, notamment pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Nous demandons que ce groupe continue de se réunir régulièrement, sous la présidence du Secrétaire général, et que ses recommandations soient mises annuellement à la disposition des Etats Membres.

Nous nous félicitons également de la Conférence de Tokyo sur le développement africain, qui a été convoquée par le Gouvernement du Japon et qui vient de se terminer, ainsi que de l'adoption unanime par les participants de la Déclaration de Tokyo, un instrument visant à montrer l'engagement de haut niveau en faveur du développement africain, avec une claire référence au nouvel Ordre du jour

des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et ses priorités.

Le Secrétaire général, dans son rapport, a appelé l'attention de la communauté internationale sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, comme cela a été préparé et recommandé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En fait, la conjugaison de plusieurs facteurs : l'alourdissement de la dette, l'accroissement rapide de la population, la dégradation de l'environnement, l'instabilité politique et les désordres civils, une dépendance excessive des recettes d'exportation à l'égard d'un petit nombre de produits primaires et une baisse brutale du prix de ceux-ci, a entraîné une baisse durable du revenu par habitant et une détérioration très marquée de la situation nutritionnelle dans le continent. La nécessité d'une diversification, en Afrique, est incontestable. Les recettes d'exportation dépendent d'un trop petit nombre de produits; les exportations n'augmentent pas et les perspectives de croissance sont très limitées. La diversification est donc un moyen logique d'encourager le développement. Il faut renforcer le secteur des produits de base et favoriser l'établissement de liaisons économiques entre les différents secteurs.

Ma délégation lance donc un appel en faveur de la création à la Banque africaine de développement, pour une période initiale de trois à quatre ans, d'un mécanisme pour la diversification des produits africains doté des ressources adéquates pour élaborer des programmes et projets en matière de diversification des produits de base.

Nous prions instamment les Etats Membres et les organisations multilatérales de contribuer à ce mécanisme de diversification de sorte qu'il puisse fonctionner au plus tard le 31 décembre 1995. Nous demandons aux pays africains de créer des conseils nationaux pour la diversification, composés de représentants du gouvernement, du secteur privé, des milieux scientifiques et d'organisations multilatérales afin d'élaborer des propositions de projets pouvant être exécutés dans le cadre des programmes et priorités du pays en matière de diversification.

Un autre élément critique pour ce qui est de l'appui de la communauté internationale concerne les flux de ressources adéquats à destination de l'Afrique. Ces ressources sont nécessaires pour atteindre les niveaux requis de croissance et de développement. Les besoins de financement pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique deviennent critiques, alors que les ressources disponibles sont en déclin. Selon les estimations, les besoins de financement de l'ensemble de l'Afrique dépassent plus de 56 milliards de dollars par an; pour la période 1993-2005, l'Afrique aura besoin de 950 milliards de dollars, soit 90

milliards de dollars par an (dollars de 1990) de financements extérieurs, dont 490 milliards de dollars devraient prendre la forme d'un allègement ou d'une annulation de la dette. Cela étant, nous sommes gravement préoccupés par le fait que l'appui attendu de la communauté internationale pour le redressement économique de l'Afrique ne se matérialise pas. Les transferts nets à l'Afrique sont tombés de 14,4 milliards de dollars en 1990 à environ 12,6 milliards de dollars en 1991. On estime que la détérioration des termes de l'échange a fait perdre à l'Afrique 5,6 milliards de dollars en 1991, soit entre 1,5 et 2 % du produit intérieur brut. En fait, les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) n'ont réalisé ces dernières années que de lents progrès, ce qui préoccupe gravement les pays africains. Nous ne saurions trop insister sur l'importance que l'Afrique attache à l'élargissement du commerce international, sans barrières protectionnistes, et la nécessité d'accélérer la conclusion de négociations qui piétinent.

Il est devenu tout à fait clair et universellement reconnu que les problèmes du continent ne sont pas seulement à court terme. Des mesures immédiates et radicales pour aider l'Afrique à surmonter la crise actuelle et ensuite à parvenir à une croissance soutenue à long terme sont non seulement essentielles, sur le plan humanitaire, mais également dans l'intérêt de toute la communauté internationale. Le monde ne peut guère être un monde sûr, stable et pacifique quand des millions de personnes sur tout un continent vivent dans une profonde misère et ne mangent pas à leur faim.

Comme l'illustre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement africain dans les années 90, ce qui doit être fait aux niveaux national et international est clair. Le temps de réflexion, d'étude et de discussion est effectivement passé. Le moment est venu d'agir.

M. Pennaneach (Togo) :

Il y a deux ans, après l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, la communauté internationale, dans un élan de solidarité, s'était réunie pour adopter le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, une stratégie visant à sauver notre continent du marasme économique qu'il connaît. Aujourd'hui, la communauté internationale est à nouveau rassemblée pour dresser un bilan préliminaire de l'action entreprise afin de donner de nouvelles impulsions à la poursuite des objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Nous tenons à rendre hommage au Secrétaire Général, qui, dans ses rapports A/48/334 et A/48/336, a formulé un ensemble de propositions et de recommandations substantielles pour le succès de ce programme. Et nous remercions

également le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins développés que dirige avec efficacité M. Ould Abdallah.

Mes propos rejoignent ceux des délégations qui m'ont précédé pour constater que, malgré l'engagement personnel du Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche des ressources nécessaires, le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique a bien du mal à démarrer. Aussi, notre débat aujourd'hui est-il capital vu la crise économique qui continue de frapper le continent. L'Afrique, faut-il le rappeler, est en proie à de sérieuses difficultés dues au poids de la dette extérieure, à la détérioration des termes de l'échange, au tarissement des flux de capitaux, aux catastrophes naturelles et à l'insuffisance du volume de l'aide.

Le présent débat témoigne de l'attachement de la communauté internationale au développement de l'Afrique, une des cinq priorités de l'Organisation des Nations Unies. Les solutions proposées par les uns et les autres pour sortir l'Afrique de la crise montrent, à l'évidence, que le problème africain n'est pas singulier en son genre. Il est lié à l'environnement international.

Des échecs du passé, les Africains ont tiré des leçons fort utiles pour engager de profondes réformes en vue d'un développement durable de l'Afrique. Ainsi, dans le domaine économique, plus des deux tiers des pays africains ont consenti à des programmes drastiques d'ajustement structurel. Ils ont pris des mesures courageuses pour réformer leurs systèmes financiers et monétaires. Ils ont créé les conditions nécessaires pour attirer des investissements étrangers, en se dotant notamment de codes d'investissement très libéraux. De même, la plupart des Etats se sont retirés des activités commerciales en privatisant beaucoup d'entreprises.

Dans le secteur agricole, des efforts ont été faits pour diversifier la production. Malheureusement, ils ont été limités dans bien des cas par le manque de financement et d'autres facteurs comme la sécheresse.

En matière d'intégration économique, même si les échanges interafricains ne représentent encore que moins de 5 % de la valeur du commerce de la région, il existe une volonté manifeste des gouvernements africains d'accélérer le processus d'intégration. Il est certain que, progressivement, les obstacles qui entravent encore la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux viendront à disparaître.

Dans le domaine politique, il y a lieu de constater que la démocratisation des institutions est amorcée selon les aspirations et les réalités de chaque pays. Ce processus, si

tumultueux soit-il, devrait, à terme, se consolider et inspirer beaucoup plus de confiance aux investisseurs.

Ces mesures suffisent-elles pour sortir l'Afrique de la crise? A l'évidence, non! D'autant que ses structures sont encore fragiles. Aussi ma délégation estime-t-elle que la crise aiguë que traverse l'Afrique ne peut se résoudre par des discours, des études et analyses jamais traduits dans les faits. Elle estime encore que pour résoudre les problèmes socio-économiques africains, il est indispensable d'accomplir des actes concrets.

En priorité, il importe de trouver une solution adéquate au problème de la dette qui entrave le redressement de l'Afrique. Car il est évident que le fardeau de la dette constitue un obstacle majeur au financement du développement. C'est pourquoi le Togo continue de soutenir le projet d'organisation d'une conférence internationale sur l'endettement extérieur de l'Afrique. Il appuie également les propositions faites sur la question de la dette lors de la Conférence de Tokyo des 5 et 6 octobre 1993.

Un autre sujet de grande préoccupation pour mon pays est la chute constante des prix des produits de base qui continue de priver nos pays des ressources nécessaires au financement de leur développement. Il est donc souhaitable que dans un esprit de justice, ces produits soient achetés à des prix rémunérateurs. Par ailleurs, le Togo appuie le projet de création d'un fonds de diversification pour les produits de base en tant qu'instrument vital de soutien au développement.

De plus, dans le sens d'une plus grande libéralisation du commerce international, il importe de lever les mesures protectionnistes qui limitent l'accès des produits africains au marché mondial. A ce propos, ma délégation espère que les conclusions des négociations de l'Uruguay Round pourront répondre aux attentes des pays en développement en général, et singulièrement de ceux d'Afrique.

La réussite de ce programme suppose avant toute chose la mobilisation de ressources financières suffisantes tant intérieures qu'extérieures. Dans cet ordre d'idées, mon pays voudrait lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle contribue davantage au redressement du continent par un apport substantiel de capitaux.

C'est en agissant de façon concertée et solidaire que nous pourrions atteindre les objectifs fixés par le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Ma délégation espère vivement que les conclusions de l'évaluation du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour

le développement de l'Afrique vont contribuer à relancer la mise en oeuvre de ce programme, l'un des meilleurs que l'ONU ait jamais lancé en faveur du développement de notre continent.

Comme l'a dit le Secrétaire général :

“Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique est un point de départ inédit dans la coopération internationale pour le développement; il faut qu'il produise des résultats.”

Alors, agissons ensemble! Relevons le défi! Ne soyons pas de ceux qui prennent un discours pour une action, une intention pour un effort.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit dès l'abord permis d'exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Elaraby, Ambassadeur d'Egypte, pour la déclaration qu'il vient de faire au nom des Etats d'Afrique et à S. E. M. Jaramillo, Ambassadeur de la Colombie, pour la déclaration qu'il vient de faire au nom du Groupe des 77.

Je tiens aussi à exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général pour l'information contenue dans le rapport dont nous sommes saisis (A/48/334), relatif au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90; le rapport (A/48/336 et Corr.1) relatif à la “Mobilisation de ressources supplémentaires pour le redressement et le développement économiques africains : analyse des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique” et la note (A/48/335 et Add.1) relative à la “Nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains”. Ces rapports nous ont paru à la fois concis et détaillés, ce qui a grandement facilité notre examen de cette très importante question.

Il me paraît approprié à ce stade de rappeler que lorsque l'Assemblée a procédé à l'examen final et à l'approbation du malheureux Programme des Nations Unies pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique 1986-1990 (PANUREDA) la communauté internationale est parvenue à la conclusion triste et sans équivoque que le Programme n'avait pu devenir le moteur de la reprise pour le redressement et la croissance durable de notre continent. Plusieurs raisons ont été avancées pour justifier cet échec, notamment des facteurs endogènes et la faiblesse institutionnelle et de l'infrastructure, l'inadéquation des ressources humaines, la sécheresse et la persistance de conflits armés et de troubles politiques, dont certaines parties du continent ont continué d'être le théâtre. De graves lacunes exogènes ont aussi contribué à l'échec du PANUREDA, en tout premier lieu le fait que les partenaires bilatéraux et

multilatéraux de l'Afrique n'ont pas été en mesure de fournir sur une base appropriée et fiable les flux financiers nécessaires, le fardeau écrasant de la dette, un déclin marqué du prix des produits de base sur les marchés mondiaux et la dégradation des termes de l'échange. C'est en premier lieu pour traiter et surmonter ces problèmes, que l'Assemblée générale a adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Deux ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, pouvons-nous vraiment dire que ce nouvel accord a réussi, aussi modestement que ce soit, là où le PANUREDA a si lamentablement échoué? Ma délégation a étudié attentivement, et exprime sa reconnaissance à cet égard, les mesures que le système des Nations Unies en particulier, mais aussi d'autres acteurs, ont prises jusqu'à présent pour appliquer le nouvel Ordre du jour. Nous saluons les efforts du Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, notamment son initiative de créer le Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique, chargé de le conseiller sur les mesures et les choix concrets à prendre pour faire avancer l'application du nouvel Ordre du jour. Nous notons que ce groupe a déjà tenu deux réunions en six mois pour examiner certaines des questions qui sont d'une importance capitale pour l'application du nouvel Ordre du jour. Nous avons également pris note avec satisfaction des activités menées à ce sujet dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment par le biais de programmes spéciaux d'études des perspectives nationales à long terme et de l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique et grâce à la très précieuse collaboration de l'Organisation de l'unité africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement. Nous sommes également reconnaissants au Gouvernement japonais qui, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique, a organisé et accueilli avec succès la récente Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique. On ne saurait trop souligner la valeur de cette initiative et d'autres initiatives du même genre.

Pourtant, les nombreux rapports dont l'Assemblée générale est saisie font clairement apparaître que loin de s'améliorer la situation qu'ont connue ces deux dernières années de nombreux pays africains a eu plutôt tendance à se dégrader. Ma délégation souscrirait volontiers à la conclusion de l'administrateur du PNUD, figurant dans un rapport récent sur le rôle du PNUD dans l'application du nouvel Ordre du jour, à savoir que le nouvel Ordre du jour

“... n'est pas parvenu, jusqu'à présent, à jouer son rôle de catalyseur de l'appui international et régional en faveur du développement du continent africain.”
(DP/1993/17, par. 4)

Lorsque le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique a été adopté, il avait été universellement reconnu que l'élément critique dans l'appui que la communauté internationale apporte aux efforts de l'Afrique était la mise à disposition de flux de ressources appropriées. Si je puis récapituler l'accord auquel on était alors parvenu, il y était envisagé que, pour que les pays africains connaissent un taux de croissance annuel moyen de leur produit national brut net d'au moins 6 % dans les années 90, un minimum de 30 milliards de dollars d'aide publique au développement serait requis en 1992, et que par la suite la croissance moyenne du montant de l'aide publique au développement devrait être de 4 % par an. Il est regrettable de noter dans le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation de ressources supplémentaires que

“Depuis le début de la présente décennie, le montant global des flux nets de ressources a diminué et était en 1992 inférieur de 22 % à celui de 1990.” (A/48/336 et Corr.1, par. 4)

En fait, le rapport replace les choses dans leur juste perspective lorsqu'il indique que :

“Cette baisse des années 90 semble indiquer que l'Afrique a été laissée pour compte.” (*Ibid.*, par. 5)

Le Secrétaire général souligne cette situation anormale également dans son rapport sur l'application du nouvel Ordre du jour (A/48/334) où il dit :

“La communauté internationale a constamment exprimé son appui sans réserves aux réformes économiques menées en Afrique. Cet appui ne s'est toutefois pas traduit par la fourniture d'une assistance financière appropriée.” (A/48/334, par. 31)

L'aide bilatérale fournie à notre continent est en fait passée de 12 milliards de dollars en 1990, lorsque nombre d'entre nous s'étaient lancés dans des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, à 10,7 milliards en 1991. Plus paradoxal encore est le fait que, comme le révèle l'*Etude sur l'économie mondiale* (E/1993/60-ST/ESA/237), l'Afrique a été la seule région des pays en développement à connaître un transfert négatif de ressources en 1992.

Aucune nouvelle initiative, aucun nouveau programme d'action, aucune nouvelle stratégie ne peut réussir en Afrique si des mesures ne sont pas prises de toute urgence pour examiner et résoudre le problème déchirant de la dette du continent. Comme nombre de rapports publiés récemment, y compris ceux dont nous sommes saisis aujourd'hui, l'indiquent clairement, l'Afrique a les plus hauts ratios dette/produit national brut et dette/exportation de toutes les régions en développement du monde : 100,1 % et 281,3 %,

respectivement. Voilà donc l'ampleur et les effets paralysants du problème de la dette extérieure du continent. Nous sommes pleinement en accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare que :

“... la question de la dette de l'Afrique ne peut être dissociée de celle des ressources nécessaires pour le redressement économique et le développement de la région.” (A/48/334, par. 72)

Nous souhaitons aussi rappeler qu'il faut d'urgence présenter une initiative nouvelle, complète, couvrant tous les types de dette extérieure de l'Afrique : bilatérale, multilatérale, et commerciale. A cet égard, nous appuyons les propositions du Secrétaire général concernant aussi bien les nouveaux efforts à consentir par les pays donateurs afin d'aboutir à l'annulation de la dette au titre de l'aide publique au développement qu'une augmentation sensible des transferts nets opérés par les institutions financières multilatérales; nous convenons aussi avec lui qu'il faut faire rapidement démarrer les activités du fonds chargé de la réduction de la dette commerciale.

Une autre question connexe et critique pour la reprise et le développement est celle des termes de l'échange du continent. Selon les rapports dont nous sommes saisis, il y a eu une chute substantielle des termes de l'échange dans un nombre significatif de pays africains en 1992, en particulier à la suite de la chute des prix des matières de base et d'un accès limité aux marchés. Comme le montre le rapport figurant au document A/48/336 et Corr.1, un nombre important de pays de l'Afrique subsaharienne ont connu des pertes commerciales nettes d'un montant de 16,5 milliards sur la base des exportations de 1990, ou l'équivalent de 6,6 % du produit intérieur brut. Dans l'ensemble, nous nous inquiétons profondément de voir que la part de l'Afrique dans le commerce international, qui ne représente que 2,1 % des exportations globales, est restée si étonnamment faible en 1993. L'effet d'ensemble de cet environnement international décourageant est bien connu de tous : faibles gains sur l'épargne et les devises étrangères, exode net des ressources et impact négatif sur la capacité des réformes économiques que nous mettons en oeuvre pour stimuler la reprise et une croissance durable.

Comme le rapport préparé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au nom du Secrétaire général sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains le mentionne, la plupart des pays de la région dépendent d'un trop petit nombre de produits de base pour leurs recettes d'exportation; les exportations de ces produits de base n'augmentent pas et les perspectives de croissance sont très limitées. Les raisons de cette stagnation et des pertes de revenus qui en résultent dans les recettes d'exportation

tation de produits de base — raisons qui comprennent le manque d'ouvertures sur le marché international — sont bien expliquées dans le document.

La nécessité de diversifier le secteur des produits de base en Afrique a été réitérée une fois encore. Ma délégation se félicite donc, comme d'un premier pas, de la recommandation du Secrétaire général tendant à créer un mécanisme spécial à la Banque africaine de développement pour le financement de la phase de préinvestissement des projets de diversification des produits de base. Nous espérons qu'à long terme, à mesure que de telles initiatives auront été mises en place, des mesures concrètes seront prises pour stabiliser les termes de l'échange de l'Afrique et pour ouvrir le marché à la nouvelle gamme diversifiée de produits de base de l'Afrique. A cet égard, nous confirmons qu'il convient d'urgence de conclure rapidement, sur une base équilibrée, globale et fructueuse, les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

Je passe maintenant à une question qui est aussi étroitement liée à la reprise économique et au développement de l'Afrique. Près de 18 mois après la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en juin 1992, nombre de pays africains ont pris des mesures positives et résolues pour mettre en oeuvre les programmes contenus dans l'Action 21. L'interrelation entre l'environnement, la croissance économique soutenue et le développement durable, la population et l'élimination de la pauvreté est claire et directe. Nous sommes profondément conscients que la pauvreté qui, de façon caractéristique, se manifeste par le déséquilibre flagrant entre la population et les ressources disponibles, est une cause importante de la dégradation de l'environnement sur le continent. La pauvreté, qui a exercé une pression énorme sur les ressources terrestres — y compris les forêts — le surpâturage et les techniques agricoles rétrogrades ont contribué à la déforestation, à l'érosion du sol et à la désertification.

Comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, pleinement conscients de la nécessité de mettre un terme à ces tendances et de les inverser :

“... les pays africains ont tant individuellement que collectivement pris des mesures pour protéger l'environnement : lutte contre le déboisement, gestion des ressources naturelles, législation protégeant l'environnement dans les secteurs des industries extractives et de l'industrie.” (*Ibid.*, par. 40)

Bien que nous restions toujours disposés à nous acquitter de nos responsabilités au titre du programme Action 21, il est clair que, comme déjà dit, nous ne pouvons relever ce défi à nous seuls. Nous reconnaissons la nécessité

de développer nos capacités nationales de façon à mettre en oeuvre les programmes prévus au titre du programme Action 21. Pourtant, pour ce faire, il nous faut un apport substantiel de nouvelles ressources financières et techniques. C'est pour cela que nous avons besoin de la coopération internationale. Conformément à l'esprit et aux engagements de Rio, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer sans réserve les efforts que fait l'Afrique pour parvenir à un développement durable en fournissant de nouvelles ressources financières adéquates et en transférant des technologies rationnelles au plan de l'environnement à des conditions de faveur ou en y donnant accès. Plus que tout, nous demandons un système commercial ouvert et sans limite ainsi qu'un environnement économique international encourageant.

L'Afrique reste attachée à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour comme le montre son adhésion scrupuleuse à la partie de l'accord lui revenant : une plus grande participation populaire, la création d'un environnement propice, la mise en oeuvre de politiques en matière de population et d'environnement et la promotion de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales et régionales. Nous demandons maintenant à la communauté internationale de renouveler sa solidarité avec le continent africain.

M. Thakur (Inde) (*interprétation de l'anglais*) :

Je prends la parole avec un grand plaisir et avec un optimisme considérable sur le point 24 de l'ordre du jour, intitulé “Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90”. La situation économique critique de l'Afrique est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis le début des années 80. Même à cette époque, diverses institutions des Nations Unies, y compris la Commission économique pour l'Afrique, ont sonné l'alarme pour avertir que les économies de la région africaine faisaient face à la perspective d'une stagnation ou même d'un déclin dans les niveaux déjà inacceptables de production par habitant et brut. Il avait été souligné qu'on ne pouvait ni ne devait permettre qu'une telle situation se poursuive. Il en est résulté, en réalité, ce qui a été correctement décrit par beaucoup comme la “décennie perdue du développement”. Alarmée par la performance négative continue des économies africaines, la communauté internationale a adopté, lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Deux ans se sont écoulés depuis son adoption. Nous avons aujourd'hui une occasion utile d'examiner les progrès accomplis et d'attirer l'attention sur les dérapages qui peuvent s'être produits.

J'aimerais appeler l'attention sur certains des éléments du nouvel Ordre du jour qui, à notre avis, incarnent les

concepts naissants du partenariat mondial pour le développement. Le nouvel Ordre du jour reconnaît que la communauté internationale doit assumer une responsabilité partagée et un plein partenariat avec l'Afrique pour soutenir les efforts déployés par l'Afrique elle-même afin de réaliser un développement et une croissance socio-économiques autosuffisants. Tout en engageant les pays africains à entreprendre diverses réformes économiques, il a aussi appelé l'attention sur le complément nécessaire que constitue un contexte d'appui économique international.

Ainsi, en plus de chercher à encourager la promotion des investissements, à protéger l'environnement, à promouvoir le développement rural et agricole et la sécurité alimentaire, et à intégrer les tendances démographiques avec le développement, il faut reconnaître aussi que les économies africaines ont besoin d'un soutien catalyseur et durable provenant de sources extérieures. Cela inclut de nouveaux flux de ressources, des termes de l'échange améliorés pour les produits de base, une diversification de la production et du commerce, la mise au point de complémentarités aux plans régional et sous-régional et un accroissement des investissements étrangers directs. La réduction et le rééchelonnement de la dette doivent également faire partie intégrante de cette stratégie.

Un examen des indicateurs socio-économiques relatifs aux économies de l'Afrique démontre douloureusement que les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont encore inférieurs non seulement aux attentes, mais aussi aux besoins essentiels. Les mesures d'ajustement structurel qui ont été prises par plusieurs pays rendent indispensable une augmentation du transfert global de ressources afin de permettre la poursuite des réformes. Les programmes d'ajustement amorcés dans nombre de ces pays en sont encore à une phase très délicate. Ils entraînent invariablement des coûts sociaux et vont parfois jusqu'à menacer la stabilité; en outre, la population risque ainsi de se demander si le processus de réforme peut être durable, et même s'il est désirable. Dans mon pays, en vertu d'une importante tentative novatrice de restructurer notre économie, nous avons créé un Fonds national de renouvellement afin de faire face aux coûts sociaux. Cela a contribué à atténuer les coûts sociaux de la transition. Nous avons d'abord accordé la priorité aux secteurs les plus vulnérables. Des contraintes en matière de ressources ont toutefois affecté l'accélération et l'approfondissement du processus de transition à visage humain.

Le redressement économique de l'Afrique semble malheureusement encore éloigné. Le rapport du Secrétaire général sur la "Mobilisation de ressources supplémentaires pour le redressement et le développement économiques africains : analyse des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique" (A/48/336) a appelé l'attention de façon appropriée sur la nécessité d'un accroissement des flux

de capitaux privés et des investissements étrangers directs. La nécessité de combler l'écart considérable entre les investissements et l'épargne grâce à des ressources extérieures fait l'objet d'un consensus. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 avait recommandé qu'un minimum de 30 milliards de dollars fussent consacrés à l'aide publique au développement en 1992, afin qu'une croissance annuelle moyenne du produit national brut réel d'au moins 6 % soit réalisée jusqu'à l'an 2000. Mais le flux annuel moyen des investissements étrangers directs à destination de l'Afrique est passé de 2,5 milliards de dollars dans les années 80 à 2 milliards dans les années 90. Les données équivalentes pour l'Afrique subsaharienne sont respectivement de 1,3 milliard et de 1 milliard.

Le tableau des prêts d'origine privée est aussi navrant. En fait, l'accès de l'Afrique aux flux d'emprunts privés est devenu négatif après 1990. Les prêts commerciaux et les investissements privés représentent maintenant moins de 5 % des flux de ressources à destination de cette région. Celle-ci a aussi été le théâtre d'un transfert négatif net des flux de ressources.

Il est assez clair que, pour que le tableau d'ensemble soit modifié à long terme, la structure fondamentale de la production et du commerce doit être changée. La diversification, l'expansion de la base des ressources, la valeur ajoutée à la production doivent en être les éléments essentiels. Le rapport du Secrétaire général sur la "Nécessité et faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains" (A/48/335) a de nouveau souligné de manière appropriée que la conjugaison de l'alourdissement de la dette, de l'accroissement rapide de la population, de la dégradation de l'environnement, de l'instabilité politique et des désordres civils, de la dépendance excessive des recettes d'exportation à l'égard d'un petit nombre de produits primaires et d'une baisse brutale du prix de ces produits a entraîné une baisse durable du revenu par habitant.

Il est effectivement troublant de noter qu'il s'est également produit une détérioration très marquée de la situation nutritionnelle dans la région. Dans ce contexte, j'aimerais attirer l'attention sur la recommandation faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de la création, à la Banque africaine de développement, d'un fonds de diversification pour les produits primaires en Afrique, pour une période initiale de trois à quatre ans, qui serait doté de 50 à 75 millions de dollars.

La communauté mondiale sait que les économies africaines ont aussi été affectées négativement par le joug du colonialisme et de l'apartheid en Afrique du Sud. Après

l'accès à l'indépendance d'un grand nombre de pays africains dans les années 60, le fléau du colonialisme a, dans une large mesure, disparu du continent africain. Nous espérons que l'apartheid prendra bientôt fin en Afrique du Sud par suite de la tenue d'élections dans ce pays en avril prochain. Le déséquilibre socio-économique engendré par ces pratiques tellement inhumaines et si peu civilisées continuera toutefois d'affecter la vie de la majorité de la population africaine. Il est donc de la plus grande importance que les efforts accomplis en faveur du développement de l'Afrique s'attaquent également à ces inégalités socio-économiques afin que les peuples puissent connaître l'égalité en matière de possibilités économiques, de statut social et de droits politiques.

Nous saluons les efforts déployés par le Comité spécial de la décolonisation et le Comité spécial contre l'apartheid pour susciter un fort mouvement international en vue de régler ces problèmes.

L'appui de l'Inde aux mouvements de libération africains et aux efforts faits par les pays africains pour aboutir à une croissance économique durable repose sur un attachement profond à nos principes fondamentaux. Il s'est manifesté de façon tangible sous la forme du Fonds AFRICA, qui a été créé à notre initiative en vue de fournir une aide technique aux projets des Etats de première ligne dans divers domaines, dont la mise en valeur des ressources humaines et l'assistance en cas de sécheresse. En 1992, l'aide provenant du Fonds totalisait 500 millions de dollars. Notre coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe constitue une autre expression de notre volonté d'être un partenaire égal dans les efforts de développement de l'Afrique. Nous avons participé activement au développement économique de l'Afrique par l'intermédiaire, entre autres, du Programme indien de coopération économique et technique, en vertu duquel nous avons offert à plusieurs pays africains une aide technique ayant pris diverses formes : exécution de projets, accès aux installations de formation en Inde, désignation d'experts indiens, réalisation d'études de faisabilité, offre de services de consultation et organisation de visites d'étude. Il faut noter que plus de 20 000 stagiaires issus de pays étrangers, la plupart venant d'Afrique, ont été formés en Inde au titre de ce programme.

Parmi les projets en cours figurent la création d'un centre de télédétection au Nigéria, un centre de programmes de formation professionnelle au Sénégal et plusieurs projets à Maurice. Nous avons offert des dispositifs de formation recouvrant de nombreux domaines, comme les activités bancaires, la gestion financière, l'hydrologie et la gestion des ressources aquifères, le développement urbain, les communications publiques, les pêcheries, l'électronique, le traitement des images relayées par satellites, l'emballage, le

traitement des aliments, les petites industries, la recherche agronomique, la sériciculture, la technologie des biogaz, la formation de la main-d'oeuvre et la planification des besoins en main-d'oeuvre, etc. En juillet 1991, l'Inde a décidé l'envoi de volontaires, dans le cadre de son engagement envers la coopération Sud-Sud, pour coopérer avec d'autres pays en développement au titre de leurs programmes de développement. Il a été décidé d'envoyer initialement 50 volontaires spéciaux dans 10 pays d'Asie et d'Afrique.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il existe des programmes consensuels pour le développement économique de l'Afrique. Nous avons le nouvel Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration sur la coopération économique internationale, notamment la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement et la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000) englobent aussi les pays de la région africaine. Le travail est en cours s'agissant d'un nouvel Ordre du jour pour le développement. Il est manifeste que nous ne manquons ni de projets ni de programmes, mais de la capacité et de la volonté de les concrétiser. Nos débats devraient donc se concentrer sur la façon d'assurer avec diligence et efficacité la mise en oeuvre de nos programmes.

Je peux donner l'assurance que l'Inde est fermement décidée à appuyer vigoureusement cet effort.

M. Abibi (Congo) :

Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite ici au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) par l'Ambassadeur de l'Egypte et apprécie hautement le soutien apporté au nom du Groupe des 77 par l'Ambassadeur de la Colombie.

La situation critique que traversent les économies des pays africains interpelle notre conscience collective et confère au débat en cours, sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, une dimension particulière au regard des attentes des milliers et des milliers d'êtres humains soumis aux affres de la faim, de la misère et des catastrophes naturelles sur le continent.

L'Afrique, sans chercher à tout prix à rattraper les autres, a besoin de marcher à leurs côtés, grâce au progrès continu de son développement économique. Mais comme l'attestent les différentes études et les différents documents soumis à notre examen, la situation économique et sociale de la plupart des pays africains s'est dégradée.

Le fardeau toujours croissant de la dette, la baisse progressive de l'aide publique au développement, le taris-

sement des capitaux extérieurs, la détérioration des termes de l'échange, la forte poussée démographique, les catastrophes naturelles répétées, l'instabilité politique, les conflits internes prolongés et la dégradation de l'environnement engendrent une conjoncture qui fait peser sur de nombreux pays africains le spectre de la pauvreté absolue, assombrissant ainsi les perspectives pour un développement durable du continent, surtout dans sa partie subsaharienne.

L'amenuisement continu de la part de l'Afrique sur les marchés mondiaux traduit une marginalisation progressive évidente. Face à une telle situation, la survie de l'Afrique dépend de son aptitude à relever tous ces défis, tant par ses efforts propres que par la mise en oeuvre d'une solidarité internationale soutenue.

C'est pour cette raison que l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 avait suscité tant d'enthousiasme dans nos pays, en tant que contrat moral entre notre continent et la communauté internationale. Il est certes trop tôt pour établir le bilan de cet important pacte de solidarité. Mais, d'ores et déjà, il semble nécessaire de développer des mesures de plus en plus audacieuses pour que les légers frémissements, ressentis çà et là, se transforment en actions décisives, capables d'amorcer un véritable décollage économique du continent. C'est pourquoi, ma délégation appuie sans réserve le projet de création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains et souhaite que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent très rapidement, pour que les efforts déployés par les pays africains ne soient pas annihilés par l'action d'un système d'échange déséquilibré encore en vigueur sur le plan international.

Le Congo se trouve aujourd'hui confronté à une situation de faillite économique et financière, résultant tout à la fois d'une politique désastreuse suivie depuis deux décennies et de l'effet négatif de facteurs extérieurs liés à la crise mondiale. La nouvelle politique économique, que le Président Pascal Lissouba entend mettre en oeuvre, se fonde sur la liberté économique, la liberté pour chacun et pour tous d'entreprendre, de créer et d'innover. Elle s'appuie au plan politique sur la démocratisation qui vise ici à substituer à la logique unitaire une logique plurielle, assurant la participation la plus large à la définition de la politique du renouveau et à sa mise en oeuvre.

En "libérant la liberté", la démocratie, du moins nous l'espérons, favorisera la créativité, source des innovations et, partant, garant du progrès de l'entreprise, de la création d'emplois, de l'enrichissement de la nation et donc du développement économique. L'établissement d'un Etat de droit, où la loi s'impose à tous et où la liberté individuelle sous toutes ses formes est respectée et protégée, vise à créer

un environnement institutionnel favorable au développement de l'entreprise privée et au déploiement de la société civile.

Quelques pistes de réflexions résultent de ce projet. La première est qu'il est possible de bâtir le développement économique et le progrès social en mettant l'accent sur l'initiative, la créativité des individus et de la société civile combinées avec l'aide internationale, l'amélioration des termes de l'échange, les investissements étrangers et l'intervention limitée de l'Etat dans les secteurs qui relèvent de sa compétence comme les infrastructures nationales.

Ce fut l'objectif poursuivi par le symposium atelier organisé à Pointe Noire en 1992 sur le thème "Le management de l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise", qui a bénéficié de la contribution de nombreux experts internationaux venus des Etats-Unis d'Amérique, de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, de Côte d'Ivoire, du Zaïre et de la République centrafricaine. Le symposium a notamment recommandé la mise en place d'une société financière de l'innovation, société de venture capital dont la vocation serait de relayer les banques classiques dans le financement des entreprises innovatrices où le risque est réel.

La deuxième piste concerne l'importance qu'il faut accorder aux ressources humaines pour relever le défi technologique qui constitue assurément un facteur limitatif au développement économique du continent. L'un des éléments principaux, qui, en effet, a amplifié la crise en Afrique est sans doute le fait que le développement n'est plus seulement la capacité à réaliser des investissements dans divers domaines essentiels de production, ni la possession de matières premières, mais, de plus en plus, celle de gérer ces investissements et de maîtriser l'information scientifique et technologique qui s'y rapporte.

L'existence de matériaux synthétiques simples ou composites, faisant appel à de moins en moins de matières premières d'origine agricole et minière, quand ils ne s'y substituent pas totalement, entraîne un effondrement des cours des exportations africaines, donc de leurs recettes. Or les pays africains dépendent étroitement de leurs exportations de ressources naturelles brutes et de produits semi-finis dans les meilleurs cas.

La survie de l'Afrique passe donc aujourd'hui par un effort de créativité endogène et d'intégration économique sous-régionale et régionale, et par une capacité réelle d'absorption des technologies d'origine étrangère au profit d'un développement accéléré et soutenu.

Dans cette perspective, le transfert du savoir-faire peut jouer un certain rôle pour dynamiser de nombreux secteurs économiques. C'est pour favoriser cette dimension de la coopération que le Gouvernement congolais a récemment fait

adopter par le Parlement un amendement à notre code de nationalité, pour faciliter la naturalisation des expatriés installés chez nous dans des activités économiques diverses qui souhaitent obtenir la nationalité congolaise.

Sans doute, les crises sont-elles une constante de l'humanité régies par les épidémies, les endémies, les famines, les guerres et les catastrophes naturelles. Mais devons-nous, à l'orée du XXIe siècle, attendre la régulation par la catastrophe? Il me semble possible de répondre "non" grâce à une action solidaire, voulue et assumée de l'ensemble de l'humanité.

M. Huaraka (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord relever les déclarations faites par les délégations de l'Égypte et de la Colombie au nom du Groupe africain et du Groupe des 77, respectivement, et les appuyer.

L'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, a adopté avec beaucoup d'optimisme le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, car elle estimait qu'il offrait un cadre multilatéral d'ensemble valable pour traiter des divers problèmes critiques relatifs au développement économique du continent africain. Aujourd'hui, avec d'autres, la délégation namibienne continue d'être convaincue que le nouvel Ordre du jour peut être le moyen d'assurer que l'Afrique reste au centre de l'attention de l'ONU tout au long des années 90. Le nouvel Ordre du jour doit servir de catalyseur, en donnant une impulsion et une vigueur politique aux autres activités en faveur du développement qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain.

M. Kharazzi (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

Le rendement de l'Afrique a augmenté d'environ 1,5 % en 1992, après avoir connu un taux de croissance semblable en 1991. Le produit par habitant a décliné une fois de plus, comme c'est le cas depuis le début des années 80. En 1992, l'Afrique australe et une partie de l'Afrique orientale ont été ravagées par la sécheresse. Ainsi, dans mon pays, la production céréalière a chuté de plus de 70 %. La sécheresse a accru la pression exercée sur la balance des paiements par suite de l'augmentation des importations de produits alimentaires et de la diminution des exportations, et sur les budgets fiscaux en raison des programmes de secours. La sécheresse a frappé non seulement l'agriculture, mais aussi l'agro-industrie et d'autres producteurs, soit parce que l'énergie hydroélectrique est devenue plus onéreuse et que le manque d'eau a affecté les processus de production à base d'eau, soit parce que l'absence d'eau a eu un effet négatif sur la productivité de la main d'oeuvre.

La Namibie aimerait donc que 1994 soit une année d'efforts et d'engagements renouvelés en vue de faire appliquer effectivement le nouvel Ordre du jour par la communauté internationale. Les efforts déployés par les pays africains dans leur recherche de croissance et de développement ne donneront que peu de résultats si le système commercial international ne permet pas aux exportations en provenance des pays africains d'accéder aux marchés des pays développés. Si l'économie mondiale n'est pas réformée afin de garantir l'équité et la justice pour tous, nos efforts resteront vains.

Il est tout à fait évident que le Secrétaire général a déployé de grands efforts en vue d'assurer le succès de l'application du nouvel Ordre du jour. C'est louable. Cela devrait toutefois être complété par des mesures concrètes et positives — de la part des pays africains, en particulier, mais aussi de la part du reste de la communauté internationale — en vue d'assurer la croissance et le développement sur une base constante et durable sur le continent africain.

Nous sommes conscients du fait que l'Afrique doit diversifier ses produits de base afin de stabiliser ou d'accroître ses recettes d'exportations devant la chute persistante des prix des produits de base et la détérioration constante des termes de l'échange. En Namibie, nous sommes attachés à nous acquitter énergiquement des responsabilités et des engagements qui nous incombent au titre du nouvel Ordre du jour en vue de parvenir à la croissance et au développement sur une base durable et constante. Nous demandons donc à la communauté internationale d'appuyer, comme nous nous y sommes tous engagés, le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il existe un besoin urgent de créer un fonds de diversification pour les produits de base africains à la Banque africaine de développement, pour contribuer à préparer des projets et des programmes portant sur la diversification des produits de base en Afrique. Les Etats Membres et les organisations multilatérales devraient contribuer à ce mécanisme de diversification en vue de le rendre opérationnel dans les plus brefs délais.

Le déclin des flux de ressources financières à destination de l'Afrique, qui est le seul continent connaissant un transfert négatif net de ressources en 1990, est un sujet de grave préoccupation pour l'Afrique. La fourniture de flux de ressources adéquates vers l'Afrique est un élément critique de l'appui de la communauté internationale, qui est nécessaire pour contribuer à la réalisation d'une croissance réelle durable du produit national brut par habitant.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente les flux de ressources financières à destination de l'Afrique,

car ces derniers sont indispensables si l'on veut relancer la croissance et le développement durable des économies africaines et apporter un appui efficace aux réformes politiques et économiques dans lesquelles de nombreux pays africains se sont maintenant engagés, permettant ainsi d'aider à en amortir les graves conséquences sociales.

M. Huslid (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, qui me tient à coeur.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques — le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et la Norvège.

Les pays nordiques se félicitent de cette première occasion de participer, à l'Assemblée générale, à une évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté il y a presque deux ans, et à un débat sur cette mise en oeuvre. Comme il est dit dans le texte lui-même, ce document est l'expression d'un engagement renouvelé en faveur d'un développement de l'Afrique basé sur le principe de la responsabilité partagée et d'un partenariat réel entre l'Afrique et la communauté internationale. Dans ce contexte, l'ordre du jour définit les responsabilités respectives des pays africains, de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

Les pays nordiques se félicitent du rapport (A/48/334) du Secrétaire général, qui décrit de façon claire les caractéristiques principales du développement socio-économique, souligne certains des problèmes fondamentaux, et montre les difficultés qui nous attendent. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour l'intérêt personnel qu'il manifeste à l'égard de ces questions.

En ce qui concerne les derniers développements, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, ils sont loin d'être satisfaisants. Le rapport résume la situation comme suit :

“A des degrés divers, les pays africains sont au début des années 90 tout comme dans les années 80 aux prises avec une crise multiforme dans des domaines importants tels que la sécurité alimentaire, la population, le logement, la santé publique, l'éducation, l'énergie, la production industrielle, le commerce, la dette et l'environnement.” (A/48/334, par. 52)

Il convient de faire remarquer qu'au cours des trois premières années de la présente décennie, le produit intérieur brut de la région n'a augmenté en moyenne que de 2,1 % par an. Avec une croissance démographique annuelle moyenne de 3 % environ, cela signifie que le revenu par habitant a continué de chuter. Il ne fait aucun doute que le

rythme accéléré de la croissance démographique pose un problème sérieux pour les pays africains. Le rapport mentionne également ce problème.

Toutefois, les chiffres globaux plutôt médiocres qui sont cités masquent les différences considérables que présentent les résultats économiques et l'on peut noter avec satisfaction que plusieurs pays, qui s'emploient résolument à mettre en oeuvre des réformes économiques et sociales, ont enregistré des chiffres de croissance satisfaisants. Cependant, il est regrettable que les prévisions faites par la Banque mondiale et d'autres indiquent que le nombre de personnes qui, en Afrique, vivent dans la pauvreté absolue — l'Afrique est la seule région du monde où c'est le cas — passera de quelque 85 millions en 1985 à un chiffre estimatif de 265 millions en l'an 2000.

Cette situation fâcheuse exige que des décisions concrètes soient prises — avant tout par les pays d'Afrique eux-mêmes, mais aussi par la communauté mondiale qui, selon le nouvel Ordre du jour, a promis un appui réel et concret aux efforts africains.

S'agissant des initiatives et mesures visant à relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée, le temps m'oblige à faire un choix. Qu'il me soit permis, au nom des pays nordiques, d'évoquer certains secteurs, à commencer par l'importante question de la dette.

Nous savons que l'Afrique subsaharienne continue de souffrir d'un grave problème de dette extérieure. En moyenne, la charge du service de la dette contractée par les pays d'Afrique à faible revenu représente 80 % des recettes annuelles d'exportation — pourcentage effrayant. Même si on arrivait à stabiliser ou à faire baisser légèrement les coefficients du service de la dette, ce serait une piètre consolation puisque les arriérés continueraient de s'accumuler. Bien que la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, nous sommes confrontés dans de nombreux cas à une disparité extrêmement profonde entre les obligations du service de la dette et la capacité à honorer les paiements. Il est tout aussi clair que l'aide publique au développement ne pourra jamais combler les lacunes du financement et donc régler le problème. C'est pourquoi, nous devons nous attaquer de front à la menace que constitue la dette africaine — et vite. Si l'Afrique entre dans le siècle prochain en étant toujours aux prises avec un endettement extérieur massif, cela aura un effet véritablement catastrophique.

Dans ces circonstances, les pays nordiques se félicitent de ce que plusieurs créanciers du Club de Paris aient récemment reconnu qu'un certain nombre de pays lourdement endettés ont besoin d'un allègement de leur dette bien supérieur à la réduction de 50 % appliquée actuel-

lement. Nous nous félicitons également de ce que le Club de Paris ait décidé d'aborder résolument la question de l'encours de la dette et d'inscrire cette question à son ordre du jour. Dans le cas particulier des pays africains les plus pauvres, la nécessité de mesures de ce genre se fait sentir de manière aiguë. A condition que ces pays africains s'engagent à appliquer des réformes économiques et des programmes d'ajustement structurel, les pays nordiques restent disposés à leur accorder une réduction pouvant aller jusqu'à 80 % de l'encours de la dette. Nous demandons instamment au Club de Paris d'agir rapidement sur cette question urgente. Il faut absolument faire quelque chose au plus vite, et une souplesse exceptionnelle s'impose; et les créanciers qui ne sont pas membres du Club de Paris devraient faire de même.

En outre, il faut s'efforcer de tirer tout le parti possible d'un certain nombre de mécanismes multilatéraux existants qui se sont avérés extrêmement utiles pour les pays africains. Le mécanisme d'allègement des dettes de l'Association internationale de développement, dont les ressources ont été récemment reconstituées — ce qu'on appelle la sixième dimension —, qui facilite le rachat sur le marché secondaire des dettes des banques privées, doit être pleinement utilisé. Le Fonds monétaire international (FMI) doit convenir d'une nouvelle et meilleure facilité d'ajustement structurel d'ici à la fin de l'année, en veillant à ce que l'élément concessionnel ne soit pas inférieur à celui du système actuel. Le programme d'accumulation des droits du FMI pour la liquidation des arriérés aurait peut-être besoin aussi de certaines améliorations ou du moins, d'une sorte de suivi. En outre, les pays donateurs devraient envisager de contribuer à la cinquième dimension de la Banque mondiale, qui subventionne actuellement — parfois jusqu'à 90 % — les intérêts bancaires dus par les pays de l'Association internationale de développement, dont beaucoup sont des pays africains. Des dons bilatéraux permettraient également de couvrir une plus grande partie du remboursement du principal de la dette.

S'agissant du financement, le programme spécial d'assistance créé par la Banque mondiale en faveur des pays endettés de l'Afrique subsaharienne à faible revenu est, de l'avis des pays nordiques, un mécanisme de coordination très utile pour appuyer le processus de réformes économiques en Afrique. Actuellement, le Programme fournit un appui pour le remboursement rapide en matière de balance des paiements à 27 pays africains pauvres et lourdement endettés engagés dans des programmes de réforme économique d'ensemble. Les pays nordiques ont appuyé ce programme depuis son lancement, en 1987, et nous nous félicitons de ce que les donateurs bilatéraux, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale aient récemment convenu de lancer une troisième phase du Programme pour la période 1994-1996.

Les pays nordiques participent activement aussi, et de façon constructive, aux négociations en cours pour la reconstitution du Fonds africain de développement. Compte tenu des besoins importants de ressources concessionnelles en Afrique, ce Fonds africain de développement joue un rôle crucial en tant que filière pour ces ressources à destination du continent.

Les pays nordiques souhaitent appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la Conférence de Tokyo sur le développement africain qui a eu lieu le mois dernier. Cette Conférence et la Déclaration de Tokyo sur le développement africain représentent, à notre avis, un pas important dans les travaux de renforcement d'un nouveau partenariat qui apparaît pour le développement durable en Afrique, et c'est dans la ligne du nouvel Ordre du jour.

Nous nous associons pleinement à la Déclaration de Tokyo sur l'importance du processus de réforme politique et économique simultanée, la nécessité d'une participation du secteur privé dans les activités économiques nationales et l'importance particulière de la promotion de la coopération régionale en Afrique, tandis qu'en même temps nous tirons les leçons précieuses des expériences de développement des pays d'Asie en plein essor.

Les pays nordiques ont également appuyé de façon concrète la Coalition mondiale pour l'Afrique (CMA), avec, comme nous le savons, une participation à la fois africaine et non africaine. Lancée il y a quelques années à peine, la CMA a été, et continue d'être, une importante initiative politique fournissant un appui à l'Afrique et un forum pour un partenariat d'égal à égal entre les pays d'Afrique et les donateurs. Nous sommes satisfaits que la CMA s'intéresse de près à un certain nombre de questions importantes inscrites à l'ordre du jour international, c'est-à-dire, sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous nous félicitons du fait que les activités futures de la CMA se concentrent sur les questions qui revêtent une haute priorité telles que la démocratie et la bonne gestion, le renforcement des mesures de réforme économique, l'intégration régionale et la réforme de la politique agraire. La Coalition mondiale pour l'Afrique peut apporter une contribution importante si ses activités sont bien coordonnées avec d'autres initiatives politiques et s'effectue avec le concours des organisations internationales. Les pays nordiques aimeraient que la CMA joue un rôle encore plus concret dans l'examen approfondi du lien qui existe entre d'une part la réforme politique et économique, et d'autre part les conditions nécessaires à un processus de démocratisation durable en Afrique.

Il va de soi que le système des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle important dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Je n'ai pas suffisamment de temps pour faire des observations plus détaillées sur cette activité, qui devrait, je tiens à le souligner, s'appuyer également sur tous les programmes des Nations Unies ainsi que sur les institutions spécialisées. Il importe, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, qu'il y ait une coordination adéquate entre les politiques et les programmes divers au sein du système de façon à accroître son efficacité. Dans ce contexte, les mécanismes du Comité administratif de coordination, sous la présidence compétente du Secrétaire général lui-même, devraient être encore mieux utilisés.

Qu'il me soit permis, en terminant, de faire quelques observations sur le très important sujet de la diversification. Les pays nordiques ont étudié avec un très grand intérêt le rapport du Secrétaire général intitulé "Nécessité et faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains" (A/48/335). Ce document fournit une description très utile de la situation économique en Afrique, et il brosse un tableau plutôt sombre de la situation actuelle et des perspectives d'avenir pour la plupart des pays africains. D'autre part, le rapport souligne les possibilités et le potentiel de diversification existants. Nous savons que plusieurs pays africains ont déployé des efforts considérables pour réformer leurs économies, et cela en dépit des coûts sociaux énormes.

Les pays nordiques approuvent la déclaration qui figure dans le rapport selon laquelle les responsabilités de la diversification dépendront en tout premier lieu des autorités nationales et qui indique que la mobilisation des ressources nationales est un élément clef du processus de diversification. Cependant, nous réalisons que de nombreux pays ont besoin d'assistance extérieure pour compléter leurs efforts nationaux. Cette assistance est fournie aujourd'hui par le biais de canaux bilatéraux et d'institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et le Fonds commun. En outre, l'assistance technique dans le domaine de la diversification est fournie par un certain nombre d'autres programmes et organisations du système des Nations Unies. Mais le rapport indique que les ressources attribuées aux mesures de diversification sont inadéquates, et voilà pourquoi il est nécessaire d'établir un nouveau service à l'intérieur de la Banque africaine de développement à cet effet.

Les pays nordiques sont fermement engagés à appuyer le processus de diversification des pays africains. Nous estimons, cependant, que la question de la diversification doit être examinée dans un contexte plus large et ne devrait pas être définie de façon trop étroite. Une diversification réussie est en fait liée à des politiques d'ajustement struc-

turel, à une bonne gestion, à un environnement favorable aux investissements privés, à l'existence d'infrastructures et à des politiques de mise en valeur des ressources humaines. Donc les pays nordiques auraient préféré que le rapport relatif aux mesures de diversification adopte une démarche plus intégrée.

Cela étant dit, les pays nordiques, cependant, continueront d'examiner le rapport et, avec d'autres pays, ils participeront au débat sur ce sujet important.

Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 représente un défi pour l'Afrique, pour la communauté mondiale et pour le système des Nations Unies. Les pays nordiques s'associeront aux efforts pour relever ce défi.

Ce qui précède représente l'intervention que j'ai faite au nom des pays nordiques. Avant de quitter cette tribune, qu'il me soit permis, brièvement, et à titre personnel, en ma qualité de Président du comité qui a négocié le nouvel Ordre du jour il y a deux ans, d'essayer de répondre même partiellement à la question que j'ai entendu poser plusieurs fois aujourd'hui par des orateurs dans cette salle, et qui est, à quelques nuances près, la suivante : à quoi nous a menés l'Ordre du jour? Quel est le résultat obtenu? C'est une bonne question pertinente à laquelle il n'est pas facile de répondre. Mais peut-être qu'il serait utile que nous essayions tous de comprendre ce que l'Ordre du jour peut faire et également ce que l'Ordre du jour ne peut pas faire.

Nous devons garder à l'esprit que l'Ordre du jour est en tout premier lieu un document politique. Ce n'est pas un document parfait, car c'est un compromis élaboré avec plus ou moins de difficulté au cours d'une réunion qui a duré une nuit entière en septembre 1991, et ce n'est pas non plus une panacée qui peut régler les problèmes de l'Afrique. L'Ordre du jour, cependant, contient quelques principes importants et des objectifs qui ont été adoptés à la fois par l'Afrique et par la communauté mondiale par consensus au sein de cette Assemblée générale.

L'un de ces principes est celui de la responsabilité partagée et du partenariat entier. Un autre est celui d'un appui plein et concret aux efforts africains. Un autre but encore est celui d'une croissance annuelle de 6%.

Ce sont des buts et principes qui ne peuvent être mis en oeuvre comme s'il s'agissait de sanctions du Conseil de sécurité. Ils peuvent et doivent toutefois servir de références et d'obligations politiques d'action tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Ils devraient ainsi servir de source d'inspiration et donner de l'élan aux mesures concrètes, tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

Je pense que de cette manière, l'Ordre du jour pourrait servir un but très utile tout au long des années 90, durant lesquelles, comme nous le savons, les Nations Unies le reprendront à plusieurs reprises. Mais nous ne devons pas oublier que c'est à nous tous de mettre en oeuvre et de faire vivre ces principes, auxquels nous avons tous souscrit.

M. Abdellah (Tunisie) :

Intervenant aujourd'hui au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé "Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90", la délégation de la Tunisie souhaiterait faire part des commentaires que l'examen de ce point lui inspire.

A ce propos, il me plaît, tout d'abord, de saluer l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour la situation économique difficile que connaît, depuis plusieurs décennies, le continent africain. Ainsi le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (PANUREDA) est-il venu en son temps concrétiser l'attachement des Nations Unies au développement de l'Afrique. Cet accord entre les Etats d'Afrique et les Nations Unies, le premier en son genre, est confirmé par le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ce second programme, qui constitue un engagement renouvelé des Nations Unies pour appuyer les efforts africains de développement, est pour l'ensemble de nos Etats un acte de foi et un signe d'espoir qui vient conforter notre choix, et ce, malgré les aléas de la conjoncture internationale et les difficultés du moment.

Nous faut-il rappeler à ce sujet que la crise économique et sociale, vécue par l'Afrique dans les années 80, qui s'est poursuivie tout au long de la décennie écoulée, n'a pas encore pris fin à l'heure actuelle dans de vastes régions du continent. Conjugée à des phénomènes de sécheresse prolongée, cette situation ne pouvait que déboucher sur des soubresauts d'ordre social qui ont mis à mal la stabilité précaire de pays dans bien des cas extrêmement fragilisés.

Sur ces facteurs endogènes, déstabilisateurs en eux-mêmes, la conjoncture internationale est venue greffer son lot de difficultés. La détérioration des termes de l'échange, le poids écrasant du service de la dette, la stagnation des apports des ressources extérieures, voire leur recul, pour ne citer que les plus spectaculaires, ont été les maux communément partagés par les pays d'Afrique. Et c'est dans ce contexte hostile que les pays africains ont dû adopter des politiques visant à renverser la tendance négative et à mettre de l'ordre dans leurs économies dévastées.

Dans ce but, des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, parrainés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été mis sur pied

par la quasi-totalité de nos pays. Economiquement contraignants et socialement coûteux, les programmes de réforme et d'ajustement structurel, dans lesquels avec courage et lucidité se sont engagés nos pays, ont cependant tardé à déboucher sur les résultats escomptés.

Dans ce contexte, je voudrais me référer au rapport du Secrétaire général sur ce point, paru sous la cote A/48/336 et Corr.1, intitulés "Mobilisation de ressources supplémentaires pour le redressement et le développement économiques africains". Dans ce document, où l'on note que plus de 30 pays d'Afrique ont entrepris d'énergiques programmes d'ajustement structurel, il est rappelé dans le même temps que le fossé entre les pays développés et l'Afrique se creuse chaque année davantage. Mais, pis encore, l'écart entre l'Afrique et les autres régions en développement ne cesse, lui aussi, de prendre de l'ampleur. A cet égard, l'on peut rappeler qu'en 1981, 21 des pays les moins avancés (PMA) appartenaient à l'Afrique. En 1991, leur nombre est passé à 32.

Poursuivant son analyse, le rapport susmentionné indique que l'accès de l'Afrique aux financements internationaux est de plus en plus limité. Le continent devra en outre, à l'avenir, faire face à une concurrence accrue d'une vingtaine de pays d'autres régions, pays également éligibles pour recevoir ces financements.

De ce fait, et au moment où le consensus faisant de l'homme le moyen et la fin au service de la paix, de la sécurité, du progrès et du développement en Afrique, la croissance économique n'a pas, en général, dépassé celle de la population. C'est dire qu'aucune amélioration du niveau de vie des couches les plus défavorisées n'a été enregistrée. Le plus grand défi qui se pose à l'Afrique de nos jours reste donc l'éradication de la pauvreté et la reprise de la croissance, facteur nécessaire pour assurer le développement des pays de ce continent et le bien-être de leurs peuples.

Dans cette perspective, la Tunisie estime qu'il est urgent que des mesures d'accompagnement soient envisagées par la communauté internationale en vue de renverser la tendance, d'attirer les financements vers le continent africain pour permettre à nos pays de retrouver le chemin de la croissance et d'assurer à nos peuples le bien-être auquel ils aspirent.

Nous sommes d'avis, à cette fin, que la solution du problème de l'endettement en Afrique devrait être la pierre angulaire de toute action à entreprendre pour permettre à nos pays de rompre avec la situation d'assistés et à notre continent de jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale, tant au niveau politique que dans les domaines des échanges commerciaux et de l'activité économique.

Aussi mon pays, qui n'a cessé, par la voix la plus autorisée, de prôner cette approche tout au long de la dernière décennie se félicite-t-il aujourd'hui de l'orientation et du programme d'action élaboré par les Nations Unies dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et notamment en ce qui concerne l'épineux problème de l'endettement.

A cet égard, je voudrais encore une fois me référer au rapport du Secrétaire général sur la question, rapport qui relève que :

“les pays africains, la communauté internationale et les organisations internationales sont d'accord sur le fait que la question de la dette de l'Afrique ne peut être dissociée de celle des ressources financières nécessaires pour son redressement.” (A/48/336, par. 56)

Et le même document d'ajouter :

“le moment est venu de prendre une nouvelle initiative sur la dette africaine.” (*Ibid.*)

La stratégie ainsi retenue rejoint entièrement nos préoccupations dans la mesure où elle englobe toutes les catégories de dette extérieure, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou commerciale.

Une autre question que la délégation de mon pays voudrait aborder ici a trait à la responsabilité et à l'engagement de l'Afrique pour ce qui est de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Sur ce point plus particulièrement, qu'il me soit permis de rappeler les résultats de la récente Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, Conférence qui s'est déroulée les 5 et 6 octobre 1993. Cette importante manifestation, à laquelle mon pays a pris part, a fourni aux participants d'Afrique l'opportunité de réaffirmer solennellement la responsabilité première des gouvernements et peuples du continent dans le développement de nos pays respectifs.

La Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique, intitulée “Vers le XXI^e siècle”, est venue de la sorte renouveler l'engagement des Etats africains pour poursuivre et exécuter les politiques de transformation structurelles de leurs économies, l'approfondissement de la démocratisation de leurs sociétés et l'amélioration de la gestion de leurs ressources locales.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La Conférence de Tokyo a été aussi l'occasion pour nos partenaires développés de confirmer leur engagement pour soutenir et appuyer les efforts de l'Afrique dans son processus de développement.

La diversification des économies africaines étant l'une des priorités soulignées dans le nouvel Ordre pour aider le continent à sortir de sa dépendance à l'égard des exportations des produits de base, la délégation de la Tunisie espère que le soutien déclaré de nos partenaires développés pourrait, d'ores et déjà, se matérialiser par leur contribution à la mise sur pied du fonds de diversification pour l'Afrique.

Pour conclure, la délégation de la Tunisie souhaiterait évoquer le volet de la coopération Sud-Sud, qui constitue l'un des points sur lesquels l'Afrique a mis l'accent dans son engagement pour le nouvel Ordre.

A ce sujet, il me plaît de rappeler que la Tunisie a eu l'honneur et le privilège d'organiser le mois dernier en coopération avec l'OUA et la Ligue arabe, la première Foire arabo-africaine du commerce. Jalon concret sur la voie de la coopération entre les deux ensembles — arabe et africain —, ensembles auxquels nous appartenons au même titre, la Foire a eu lieu à Tunis du 22 au 29 octobre 1993. Cette importante manifestation de coopération Sud-Sud a coïncidé de façon heureuse avec la tenue, les 23 et 24 octobre, à Tunis, de la douzième Conférence des ministres africains du commerce.

Ces deux événements ont ainsi permis à nos responsables et décideurs économiques de confronter leurs expériences et de mettre l'accent sur le nécessaire renforcement des échanges Sud-Sud, intrarégionaux et inter-régionaux. Cette orientation fondamentale a été réaffirmée dans les documents et résolutions pris par les ministres africains à l'issue de leur réunion.

L'optique retenue par les ministres africains du commerce rejoint dans ce domaine les recommandations du nouvel Ordre en ce qui concerne la coopération Sud-Sud. Notre vœu est que le Traité créant la Communauté économique africaine, signé en juin 1991 à Abuja, puisse bientôt par des actes concrets trouver sa matérialisation.

Pour ce qui est de notre sous-région, le Maghreb, la délégation de mon pays ne peut ici qu'exprimer sa satisfaction pour les réalisations accomplies par les cinq Etats membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) sur la voie de la complémentarité. Les nombreux traités et accords entrés aujourd'hui en vigueur attestent d'une dynamique prometteuse qui est appelée à faire de l'UMA le partenaire régional reconnu, aussi bien au niveau de notre continent que sur les plans méditerranéen et arabe.

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :

Lors de la récente Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), parlant des plus pauvres parmi les pauvres, a évoqué

“le visage d'une jeune mère essayant d'échapper avec son enfant à la guerre, à la faim et au dénuement quelque part en Afrique.”

Ce visage, on peut le voir sur la couverture de chaque journal et sur chaque écran de télévision; il suscite la plus profonde sympathie. Malheureusement, nous ne sommes pas encore parvenus à transformer cette sympathie en mesures internationales concertées pour empêcher que ne se multiplient en Afrique les souffrances humaines et les bouleversements sociaux.

L'année dernière, en Afrique, le produit national brut n'a augmenté que de 1,5 %, soit la moitié du taux de croissance démographique du continent. Pour la majorité des pays africains, le produit national brut a chuté de 1,1 %.

Tous les autres grands indicateurs économiques sont aussi sombres. Le taux d'épargne continue de baisser dans les pays africains et les moins développés d'entre eux dépendent énormément des ressources financières extérieures. Parallèlement, les flux d'aide publique au développement pour l'Afrique subsaharienne ont baissé de 22 % en 1992. L'aide privée ne porte que sur un petit nombre de pays africains. L'Afrique a pratiquement été écartée dans la concurrence pour l'investissement étranger direct.

Le fardeau de la dette reste lourd pour la plupart des pays africains, même si certains donateurs ont accepté d'annuler une partie de leur dette officielle. D'autres efforts s'imposent pour améliorer la situation de la dette officielle sur les plans bilatéral et multilatéral.

Les recettes d'exportations de l'Afrique ont connu également la stagnation. Il y a eu un déclin constant dans les termes de l'échange de 25 pays subsahariens. Il est estimé que, entre 1990 et 1992, ils ont subi une perte commerciale de 16,5 milliards de dollars due à cette détérioration des termes de l'échange. Ce recul, qui est la conséquence de l'insuffisance des prix des produits de base, est aggravé par le protectionnisme. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport :

“On estime que les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars par an sur leurs recettes potentielles d'exportations, du fait des barrières protectionnistes élevées par les pays développés, soit près de deux fois le montant de l'aide publique au

développement (APD) que financent les pays développés. Par conséquent, les contribuables des pays développés paient deux fois — d'abord pour l'aide économique, ensuite pour le prix élevé des produits importés — alors que les pays en développement perdent davantage sur les échanges commerciaux qu'ils ne gagnent en termes d'aide. Eu égard à ces pertes commerciales massives, les augmentations nettes des flux d'aide publique à destination des pays d'Afrique subsaharienne n'ont été en moyenne que de 2,5 milliards de dollars ... entre 1980 et 1990. C'est là une des incohérences des politiques d'aide au développement.” (*A/48/336, par. 16*)

Depuis 1985, la part commerciale de l'Afrique est passée à moins de 2 % du commerce mondial. Pour de nombreux pays africains et autres pays à faible revenu, les dispositions particulières prises au titre de la Convention de Lomé se sont avérées insuffisantes pour répondre à leurs objectifs de la diversification économique, d'industrialisation et d'élargissement des exportations.

De toute évidence, l'Afrique devient de plus en plus marginalisée dans l'économie mondiale. Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique reconnaît que, pour favoriser les changements positifs et la reprise économique, la crise économique africaine doit pouvoir compter sur l'appui national et international. Tout en soulignant que les Africains sont les premiers responsables de leur développement, la communauté mondiale s'est engagée à apporter un appui concret et sans réserve aux efforts de l'Afrique. Il est manifeste que les Etats d'Afrique ne peuvent relever les défis qui se posent à eux s'ils ne reçoivent pas une aide financière extérieure et si la communauté internationale ne redouble pas d'efforts pour créer un climat économique mondial propice aux efforts de développement de l'Afrique. Le nouvel Ordre du jour énonce les objectifs prioritaires des pays africains, qui sont la transformation accélérée, l'intégration, la diversification et la croissance de leurs économies afin de les intégrer dans l'économie mondiale, de réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, d'accroître leur dynamisme et de renforcer leur autosuffisance.

La volonté de l'Afrique d'opter pour le nouvel Ordre du jour est reflétée dans les mesures de réforme instituées dans la gestion économique, les taux de change, les entreprises du secteur public, la planification démographique et le secteur agricole, malgré les coûts politiques, sociaux et économiques souvent élevés de ces mesures. C'est avec courage et dignité que les peuples de l'Afrique ont consenti des sacrifices. Ils attendent à juste titre que leurs difficultés personnelles finissent par être surmontées et qu'une coopération économique internationale réelle débouche sur une revitalisation nationale et une reprise économique.

L'Afrique a accepté avec beaucoup de sérieux le rôle qui lui revient au titre du nouvel Ordre du jour. La plupart des pays africains continuent de suivre des politiques de réforme et d'ajustement structurel destinées à améliorer leur rendement économique et à tracer la voie vers une croissance soutenue et un développement durable. Malgré leur volonté sincère d'apporter des ajustements structurels aux programmes économiques nationaux, la plupart des pays africains n'ont guère connu de répit dans leur environnement économique extérieur défavorable, leurs conditions climatiques difficiles ni dans la guerre civile et les dissensions.

Les restrictions imposées aux ressources nationales et extérieures ont eu des effets négatifs sur la productivité en Afrique, qui ont dépassé l'impact positif des réformes. Par ailleurs, la communauté internationale ne s'est pas acquittée autant que prévu de la part du contrat lui incombant. L'initiative prise en 1991 pour surmonter la crise africaine est en train de nous échapper rapidement. Il est inquiétant de noter qu'en Afrique 85 millions de personnes devraient venir grossir les rangs de celles qui vivent dans une pauvreté abjecte.

La communauté internationale peut-elle rester passive et silencieuse alors qu'un peuple brave et innocent continue de connaître la faim, les privations, les souffrances, la misère et autres indignités? Combien d'Etats devront s'écrouler avant que nous ne mobilisions notre volonté politique collective pour résoudre les problèmes de la stagnation économique et des bouleversements sociaux qui sont au coeur des crises multiples que connaît ce grand continent de l'Afrique?

Comme le Directeur général du Fonds monétaire international l'a déclaré à la Conférence internationale de Tokyo :

“La communauté internationale doit respecter son engagement de trois manières : fournir aux exportations africaines un accès aux marchés; accorder une assistance technique; et fournir une assistance financière.”

L'ordonnance est claire : ce qu'il faut maintenant ce sont des actes concrets de la part de la communauté mondiale.

Le Pakistan est un pays en développement qui doit également surmonter de nombreuses difficultés. Malgré celles-ci, nous avons réussi à obtenir un taux de croissance économique relativement encourageant. L'un des principes de nos relations extérieures est de promouvoir la coopération et la solidarité avec d'autres pays en développement. Dans cet esprit, le Pakistan a mis sur pied un Programme pour l'Afrique dans le but de promouvoir la coopération avec les Etats de ce grand continent. Cette coopération est menée sous des formes variées. Des centaines de jeunes Africains

sont formés au Pakistan dans divers domaines chaque année. Des centaines de médecins, d'ingénieurs et autres spécialistes pakistanais participent au développement de l'Afrique. Les possibilités de la coopération technique dans le cadre de ce programme sont offertes à tous nos frères africains. Nous espérons pouvoir élargir ce programme pour répondre modestement aux défis et besoins de l'Afrique, un continent dont nous sommes certains qu'il réussira dans le combat pour le développement économique et social grâce au courage et aux sacrifices de ses peuples et, espérons-nous, la solidarité de la communauté mondiale.

M. Muthaura (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) :

A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a, par la résolution 46/151, adopté le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 en tant que catalyseur pour donner un élan politique et renforcer d'autres activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique en vue de mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur du continent. Le nouvel Ordre du jour reconnaît que l'Afrique jouit, des vastes ressources matérielles et humaines qu'exigent une croissance soutenue et un développement durable. Il reconnaît également que la responsabilité première pour l'exécution de cet ordre du jour appartient aux gouvernements africains eux-mêmes. Ces efforts, cependant, doivent être complétés par l'action de la communauté internationale grâce à une aide multilatérale et bilatérale.

La responsabilité de l'Afrique dans l'application des programmes du nouvel Ordre du jour porte sur une vaste gamme de domaines, notamment la coopération et l'intégration économiques régionales, l'intensification du processus de démocratisation, la création d'un climat propice aux investissements étrangers, l'adoption d'un développement axé sur la population, la protection de l'environnement, la poursuite de stratégies concernant la sécurité alimentaire et l'élimination du continent de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme.

La communauté internationale, par ailleurs, s'est engagée à aider l'Afrique à trouver une solution au problème de la dette, à fournir des flux suffisants de ressources pour le développement et l'investissement, à diversifier les produits de base, à lever les barrières commerciales en faveur des exportations africaines et à appuyer l'intégration économique régionale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la coordination de l'exécution des programmes de l'Ordre du jour, notamment ceux qui ont trait à la seconde Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

La crise qui a débuté pendant les années 80 sur le continent africain s'est poursuivie au cours des années 90, et les perspectives d'une reprise économique restent éloignées malgré certains signes de croissance modeste de l'économie

mondiale. Les pays africains se heurtent à un fardeau de la dette toujours plus lourd, à une croissance démographique rapide, à des sécheresses récurrentes, à un développement de la désertification, à une dégradation de l'environnement, à une trop grande dépendance à l'égard de quelques produits de base pour leurs revenus d'exportation, à une détérioration des termes de l'échange et aux effets négatifs des programmes d'ajustement structurel.

Le déclin dans la performance des économies des pays africains est bien documenté dans les différents textes de l'ONU. Par exemple, l'agriculture, qui est au centre des économies africaines, n'a crû que de 2,3 % par an, en moyenne, au cours des trois dernières décennies, un taux inférieur à celui de la croissance démographique. Par ailleurs, le prix des produits de base exportés a fluctué depuis 1980. L'année dernière, le prix réel à l'exportation du café et du cacao avait baissé de 69 %, celui de l'huile de palme de 49 %, tandis que le prix du sisal et du coton avait chuté de 47 % depuis le début des années 80.

Parallèlement, l'accroissement du flux des ressources destinées à l'Afrique n'a été que marginal, passant de 15,8 milliards de dollars en 1985 à 18,4 milliards de dollars en 1992, d'après les chiffres de la Banque mondiale pour 49 pays africains endettés. Selon la même source, le transfert financier net global à long terme pour l'Afrique est redescendu de 7,2 milliards de dollars en 1985 à 5,3 milliards de dollars en 1992.

Les pays africains continuent de déployer de grands efforts pour s'acquitter de leurs engagements tels qu'ils sont spécifiés dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Au cours des dernières années, ils ont déployé des efforts considérables pour maintenir l'élan en faveur du développement malgré le déclin des flux de ressources extérieures. Ils ont également créé le climat politique et économique nécessaire pour attirer les investissements étrangers et pour diversifier leur économie afin d'élargir leur base d'exportation. Cependant, la tendance récente à détourner les ressources d'investissement vers d'autres régions du monde préoccupe les pays africains, car cela risque de mener à une marginalisation du continent et à un assèchement du capital d'investissement direct.

En ce qui concerne les investissements, le Kenya appuie la création du fonds de diversification proposé pour les produits de base africains. La proposition, telle qu'elle apparaît dans le document A/46/335, indique que le fonds devrait recevoir une priorité élevée. Le Kenya estime qu'en abordant le problème de la diversification des produits de base, il conviendrait de tenir compte de la nécessité de promouvoir la diversification tant horizontale que verticale afin que ces produits aient une valeur ajoutée plus grande

grâce à la transformation, la commercialisation, la distribution et le transport. Cette approche exige des investissements importants et le transfert de la technologie appropriée vers les pays africains pour qu'ils réalisent cet objectif.

Les pays africains mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel de grande portée pour parvenir au développement durable. Ces programmes peuvent avoir, à court terme, des effets sociaux et économiques très négatifs en ce qui concerne la production, l'emploi, la santé, l'éducation et le logement, pour ne donner que quelques exemples. Les pays africains qui mettent en oeuvre des réformes économiques sont de moins en moins en mesure de fournir des soins de santé appropriés, d'équiper leurs écoles ou de fournir une sécurité sociale aux plus pauvres. Cette situation est exacerbée par le fardeau de la dette, le déclin des cours des produits de base, la baisse de l'aide extérieure, la détérioration des termes de l'échange, les problèmes de balance des paiements, les sécheresses fréquentes entraînant des pénuries alimentaires, et aussi par l'afflux des réfugiés fuyant certains conflits sur le continent africain.

Les pays africains ont créé des arrangements de coopération économique sous-régionaux et régionaux afin de parvenir à l'autosuffisance et à l'intégration sur le continent et pour compléter la coopération Nord-Sud. Ces arrangements comprennent la Zone d'échanges préférentielle pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du Maghreb arabe et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces arrangements donnent déjà des avantages économiques tangibles aux pays membres et déboucheront sur la création d'une Communauté économique africaine. Les arrangements exigent l'appui constant de la communauté internationale pour qu'ils contribuent à une intégration et à un développement durable de la région.

De nouveaux faits se sont produits au sein des Nations Unies depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'année dernière, la communauté internationale a adopté le programme Action 21 à Rio de Janeiro, programme qui, entre autres, incorpore l'environnement dans le processus de développement. L'Afrique est sujette aux problèmes environnementaux tels que la désertification, la sécheresse, l'érosion des sols et la déforestation. Les pays africains devraient bénéficier, à cette fin, de l'octroi de ressources additionnelles et du transfert de techniques saines pour l'environnement qui pourraient être utilisées dans le cadre du programme Action 21. Les pays africains attendent également avec impatience l'élaboration d'une convention internationale pour combattre la désertification dans les pays qui sont aux prises avec des sécheresses graves ou avec la désertification,

notamment en Afrique, convention qui est prévue pour juin prochain.

Pour conclure, le Kenya estime que la volonté politique qui a mené à l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 doit bénéficier des moyens nécessaires. L'ONU est l'organisme le plus apte pour coordonner la mise en oeuvre des différents programmes de ce nouvel Ordre du jour. A cet égard, les différentes institutions spécialisées et les différents programmes de l'ONU devraient être équipés de ressources financières suffisantes et d'un personnel adéquat pour appuyer ces programmes et ces projets dans les domaines et les secteurs qui sont de leur compétence.

M. Gervais (Côte d'Ivoire) :

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 prévoyait, dans son mécanisme de suivi, que l'Assemblée générale procéderait cette année à un examen préliminaire de l'état d'avancement du nouvel Ordre du jour qui succède au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ma délégation saisit l'occasion de la discussion de ce point à l'ordre du jour pour faire quelques observations sur la situation économique difficile de l'Afrique.

Faisant brièvement le bilan du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le Secrétaire général adjoint au Département du développement économique et social, M. Ji Chaozhu, constatait, en présentant ce nouvel accord, ce qui suit :

“Depuis 1986, l'Assemblée générale, chaque année, se préoccupe des divers aspects de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et elle n'a cessé de s'inquiéter de la lenteur des progrès. Il est malheureusement devenu évident à la fin de 1990 que la crise économique de l'Afrique s'est aggravée et que la communauté internationale aurait à fournir des efforts encore plus amples. Il importe de noter à cet égard que les pays d'Afrique ont procédé, depuis 1986-1990, à de profondes réformes politiques et économiques qui aideront la communauté internationale à fournir cet appui et à concrétiser ses engagements envers le continent.”

La situation économique de l'Afrique n'a donc cessé de se dégrader au cours de la décennie écoulée. Aujourd'hui, le constat affligeant est que des 47 pays les moins avancés, 32 sont du continent africain. Des 173 pays classés dans le dernier rapport du PNUD sur le développement humain,

41 des 53 pays africains de la liste figurent parmi les 50 derniers du classement.

La dette extérieure des pays africains est aujourd'hui proportionnellement la plus lourde du monde; le service de la dette représente en moyenne plus de 32 % des recettes d'exportation; son économie est la moins diversifiée; la détérioration des termes de l'échange liée principalement aux cours anormalement bas des prix des produits de base continue de miner les efforts d'ajustement structurel entrepris par la quasi-totalité des pays africains, efforts aux conséquences politico-sociales très lourdes pour des pays déjà pénalisés par une conjoncture sans précédent dans leur histoire.

Au plan social en particulier, la montée du chômage — je dirai même sa généralisation — constitue la plus grande menace à la paix et à la cohésion sociale. Les impératifs de gestion, qui souvent font trop peu cas de l'homme, et le ralentissement de la création d'emplois se soldent par la dégradation prononcée des conditions générales d'existence des populations et par une paupérisation croissante. Une telle situation agit négativement sur l'éducation, la santé, la protection sociale de la femme et de l'enfant, et hypothèque les chances de retour à la croissance économique pourtant visée par l'ajustement structurel.

Au plan politique, le pari de la démocratisation paraît aléatoire dans la mesure où les conditions économiques et sociales ne s'améliorent pas. Et que dire du combat engagé pour sauvegarder l'environnement mondial et de celui pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans un contexte dominé par la pauvreté, les aléas climatiques et les incertitudes politiques que cette pauvreté génère.

Si l'on considère que les droits de l'homme intègrent aujourd'hui le droit au développement, pourquoi ne pas considérer le droit à l'alimentation, le droit à de meilleures conditions d'existence comme des droits fondamentaux de l'homme? Il est souhaitable, après la Conférence mondiale des droits de l'homme tenue à Vienne au mois de juin dernier, que la communauté internationale se penche sur ces aspects du développement et que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 les intègre à ses principes.

En plus des programmes nationaux, le nouveau programme pour le développement de l'Afrique offre, il est vrai, un cadre approprié qui, établi en accord avec la communauté internationale, vise à soutenir le développement de l'Afrique. Il est préoccupant que deux années après l'adoption de ce programme peu de progrès aient été accomplis dans sa mise en oeuvre. Nous estimons qu'il faut en chercher les causes et prendre, puisqu'il en est encore

temps, les mesures pour rendre effectif ce nouveau programme qui ne doit pas, comme le précédent, demeurer lettre morte.

Nos pays ne savent que trop bien l'importance du développement économique et social. Ils n'ignorent pas non plus la nécessité d'accomplir des efforts, par eux-mêmes, pour retrouver la croissance. Pour cela, ils ont, aux prix de lourds sacrifices, accepté les principes de la politique d'ajustement structurel. Mais pour aboutir, ils ont conscience de la nécessité de l'aide des partenaires de l'Afrique sans lesquels il est impossible de se soustraire à la marginalisation.

Dans cette perspective, il conviendrait peut-être, afin d'être en mesure de faire un bilan objectif à mi-parcours ou en fin d'ordre du jour, d'envisager de convoquer une réunion d'évaluation des engagements des pays développés au cours de laquelle la volonté d'aider l'Afrique serait exprimée cette fois en termes concrets et par des engagements politiques précis. L'aide au développement de l'Afrique ne peut plus se résumer à l'élaboration de textes, de projets, fussent-ils bien écrits. Dès lors, il nous apparaît également nécessaire que le budget-programme des Nations Unies reflète la prise en compte des propositions du nouvel accord. Chaque organe des Nations Unies engagé dans la coopération pour le développement de l'Afrique devrait également préparer, à l'attention du Conseil économique et social, un tableau clair de ses engagements à l'égard du programme, mettant ainsi en relief les ressources additionnelles qui refléteraient la réalité des besoins et priorités définis par le programme.

Ma délégation voudrait ici remercier le Secrétariat et les différentes institutions ayant participé à l'élaboration des rapports soumis ici à notre attention.

Le document A/48/334 offre une perception précise du contexte économique international et précise les priorités tout en évaluant les possibilités du concours international.

Il convient de souligner, à cet égard, combien l'aide publique au développement et des apports financiers à des conditions favorables sont nécessaires aux pays africains durement touchés par la crise économique. Malgré les difficultés rencontrées par les pays développés, il est souhaitable d'accroître pour les pays africains les ressources pour leur développement. L'Afrique sait que sa pauvreté actuelle n'est pas une fatalité. Elle s'en remettra un jour et le rendra bien à ceux qui auront su l'aider et qui ne lui auront pas mesuré leur sollicitude.

A cet égard, nous voulons nous féliciter ici des initiatives prises en faveur du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour la mise sur pied du Groupe de

personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique ainsi que de la nomination d'un Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Nous comptons sur leur disponibilité et leur engagement de faire du nouvel accord une réalité et une occasion d'actions au profit de l'Afrique.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes reconnaissants au Gouvernement japonais de l'initiative prise de convoquer, il y a quelques semaines, la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique. La Déclaration de Tokyo est un engagement supplémentaire portant témoignage de la sollicitude dont l'Afrique a aujourd'hui tant besoin.

S'agissant du document A/48/335 relatif à la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, je voudrais relever la qualité et l'importance des organismes ayant participé conjointement avec la FAO à son élaboration. La Banque africaine de développement, le mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, la CNUCED, le PNUD, la CEA, la Banque mondiale, le FIDA, l'ONUDI, et j'en passe. Malgré la modicité de ce fonds de diversification — 70 millions de dollars seulement pour toute l'Afrique — nous voudrions les remercier et souhaiter qu'ils n'en restent pas là.

Pour conclure, ma délégation voudrait réaffirmer qu'il importe à la communauté internationale de refuser la marginalisation d'une quelconque partie de notre monde. Jamais l'occasion de nous montrer solidaires n'aura été aussi bonne. Cette occasion-là, il faut la saisir maintenant par des engagements concrets. Les trois dernières décennies nous ont suffisamment instruits sur les maux de l'Afrique. Voici donc venu, nous l'espérons, le temps des actions fécondes à entreprendre.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

La Fédération de Russie considère avec bienveillance les problèmes complexes auxquels font actuellement face les pays africains et est prête à aider à les résoudre, à la fois sur une base bilatérale et dans le cadre de vastes initiatives internationales. La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est à cet égard d'une importance cruciale.

Je dois franchement dire que pour le moment la capacité de la Russie de fournir de l'aide est limitée, en raison des problèmes auxquels elle fait face pendant cette période de transition. Cependant, il est certain que la solution concluante de ces problèmes suscitera des possibilités fondamentalement nouvelles de coopération mutuellement profitable avec tous les pays — y compris bien entendu, les pays africains — aussi bien qu'un retour rapide de la Russie dans les rangs des pays donateurs.

L'expérience mondiale a montré de façon convaincante qu'en présence de conditions normales pour le commerce, l'investissement, la coopération et la mise en oeuvre d'autres formes de liens économiques mutuellement avantageux, le développement économique va de pair et, en dernière analyse, les conditions sont créées qui permettent une augmentation du niveau de vie. Malgré l'importance — et dans certains cas l'indispensabilité — de l'aide extérieure, le moyen le plus efficace de résoudre les problèmes économiques et sociaux d'un pays est de mobiliser ses ressources domestiques, en tirant parti de tout l'arsenal de méthodes efficaces d'obtenir une coopération économique internationale mutuellement avantageuse.

Nous constatons avec satisfaction que c'est là l'approche préconisée dans plusieurs des conclusions des rapports (A/48/334 et A/48/336) du Secrétaire général, dont nous sommes saisis. En particulier, le paragraphe 50 du document A/48/336 déclare que, comme un grand nombre de pays africains ont, ces dernières années, mis en place un environnement plus favorable, le continent a aujourd'hui de meilleures chances d'attirer davantage d'investissements. Comme il est mentionné au paragraphe 3, l'investissement étranger est une source importante de financement pour la croissance économique. Les mêmes idées sont reprises au paragraphe 70 du document A/48/334.

La Russie, de son côté, est prête à resserrer sur de nouvelles bases ses liens économiques avec les pays africains. Bien entendu, chacun doit faire la moitié du chemin. Nous attendons de l'autre partie qu'elle fasse preuve d'une volonté égale de régler les problèmes qui se sont accumulés au cours des années.

L'un de ces problèmes est le haut niveau d'endettement de plusieurs pays africains envers la Fédération de Russie. Conscients de la complexité de ces problèmes, nous estimons que nous devons chercher en commun des approches novatrices pour leur trouver une solution, y compris l'utilisation de l'expérience accumulée par la communauté mondiale.

Il semble maintenant particulièrement important que les relations commerciales et économiques entre la Russie et les pays africains soient organisées de telle façon que le problème de la dette ne gêne pas l'évolution d'une coopération mutuellement avantageuse. En particulier, la Russie est prête à examiner diverses options de conversion de la dette, par exemple sous forme d'un échange dette contre fonds propres avec les pays africains — conversion en investissement de fonds propres des entreprises nationales des pays débiteurs — et ainsi de suite. Cela serait un moyen de régler un problème à deux tranchants — réduire la dette des pays africains envers la Russie et, en même temps, assurer la participation directe du créateur aux efforts

entrepris pour relancer leur économie. L'opportunité d'adopter de telles approches est mentionnée au paragraphe 72 du document A/48/336, à savoir que les conversions de créances en fonds propres sont utiles à cet égard. L'efficacité de telles mesures combinées avec des programmes de privatisation est mentionnée.

Nous pensons que ces facteurs devraient être reflétés comme il se doit dans une nouvelle stratégie globale — bilatérale, multilatérale et commerciale — pour le règlement de la dette africaine. La nécessité d'une telle stratégie est mentionnée à juste titre au paragraphe 56 de ce rapport.

A notre avis, le paragraphe 73 dit à juste titre que la communauté internationale doit prendre des mesures d'appui aux efforts que font les pays africains pour promouvoir l'investissement étranger. Le Gouvernement de la Russie a donné le feu vert aux entrepreneurs russes pour qu'ils investissent dans les pays africains. Nous croyons que ces mesures, jointes à d'autres, peuvent favoriser nos relations économiques avec ces pays, ainsi qu'avec d'autres pays en développement, à un niveau qualitativement nouveau.

En parlant des importantes possibilités qui s'offrent de relancer l'économie de l'Afrique, on ne peut manquer de mentionner la nécessité pour les pays africains de réduire leurs propres dépenses militaires. Malheureusement, rien n'a vraiment été fait dans ce domaine au cours des dernières années, comme le document le mentionne. Nous pensons qu'il est nécessaire d'approfondir sérieusement cette idée — exprimée au paragraphe 73 du document A/48/334 — à savoir que le développement économique et social généralisé du continent est inséparablement lié au règlement du problème de la réduction des dépenses militaires de plusieurs pays africains.

En général, nous estimons que, compte tenu de la nécessité de chercher de nouvelles approches pour trouver une solution aux problèmes économiques de l'Afrique, les conclusions et recommandations contenues dans le document A/48/335 sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains sont utiles.

M. Soegarda (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je veux tout d'abord exprimer au Secrétaire général la reconnaissance de ma délégation pour son rapport instructif et complet (A/48/334) présenté sur le point 24 de l'ordre du jour, relatif au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Bien que d'accord avec les points de vue exprimés ce matin par le Président du Groupe des 77, ma délégation aimerait aussi participer à cette discussion critique et importante en soulignant quelques questions qui, croyons-nous, sont d'une

importance particulière pour la mise en oeuvre de l'Ordre du jour.

Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique a été salué comme une entreprise unique dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Comme il est mentionné à juste titre dans le document A/48/334, la principale différence entre le nouvel Ordre du jour et les programmes précédents est que le premier fixe des objectifs précis qui doivent être atteints au cours de la décennie actuelle. Il se fonde également sur le principe de la responsabilité partagée et de la participation à part entière entre l'Afrique, la communauté internationale et le système des Nations Unies.

A notre avis, les pays africains ont fait un effort sensible pour s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du nouvel Ordre du jour, notamment en entreprenant des réformes économiques et sociales, comme la diversification de leurs économies, pour surmonter divers handicaps structurels afin de satisfaire à leurs besoins en développement. Pourtant, même si ces réformes sont vastes, elles sont très dépendantes, dans notre monde de plus en plus interdépendant, de l'environnement extérieur. A moins que l'environnement ne soit favorable, tous ces efforts ne serviront à rien. Par conséquent, la communauté internationale — en particulier les principaux acteurs économiques, qui ont l'incidence la plus marquée sur l'économie mondiale — devrait veiller à ce qu'ils honorent comme il convient les engagements qu'ils ont pris au titre du nouvel Ordre du jour.

Bien sûr, les deux premières années de la période couverte par le nouvel Ordre du jour ont été marquées par un profond malaise de l'économie mondiale, pendant lesquelles la crise économique et sociale à laquelle est confrontée l'Afrique a été compliquée par des catastrophes naturelles et des troubles sociaux. Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant que la situation en Afrique reste si morne. Si la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour n'est pas abordée globalement, le bilan du reste de la décennie ne connaîtra aucune amélioration.

Il est donc urgent qu'une action soit maintenant entreprise au plan international. L'Indonésie considère que la question de la dette est actuellement la plus importante et qu'elle est au coeur de nombreux problèmes de développement en Afrique. Il est clair que l'ampleur de la dette accumulée et du fardeau de cette dette est complètement insoutenable et qu'elle a un effet extrêmement dissuasif sur le flux des investissements vers le continent. Nous croyons que la dette accumulée et que le fardeau du service de la dette des pays du continent doivent être considérablement allégés. A ce sujet, nous demandons instamment que soient adoptées les modalités de Trinidad, car cela entraînerait,

entre autres, une réduction des deux tiers de la dette accumulée. Le problème doit être traité de façon à permettre à la croissance et au développement de s'enraciner et de fournir ainsi à ces pays un moyen de s'extirper de la situation où ils se trouvent. A cet égard, l'Indonésie, en sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, poursuit ses préparatifs en vue de convoquer une réunion sur le problème de la dette afin d'examiner de quelle façon le Mouvement serait mieux à même de contribuer à la solution du problème chronique de l'endettement dans les pays en développement fortement endettés, particulièrement en Afrique.

Au problème de la dette s'ajoute celui des flux de ressources. Les engagements à soutenir les réformes et les restructurations en vertu du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique doivent se concrétiser pleinement et prendre la forme d'une attribution d'aide financière adéquate. A ce sujet, nous estimons que les engagements pris par les partenaires du développement en vertu desquels ils sont censés consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement doivent être mis en oeuvre sans être liés à des conditions préjudiciables. La communauté internationale doit également examiner de nouvelles façons de veiller à ce que l'aide au développement soit accordée prioritairement aux pays africains les moins avancés.

En ce qui concerne les produits de base, nous croyons fermement que les efforts internationaux doivent être axés sur l'appui aux politiques de diversification et que la création d'un fonds de diversification mérite un examen attentif. A court et à moyen termes, nous devons mettre l'accent sur des mécanismes de financement compensatoire et sur des efforts visant à accroître et stabiliser les prix des produits de base à des niveaux qui soient à la fois équitables pour les consommateurs et rémunérateurs pour les producteurs. Cela est d'une importance vitale pour les pays africains, car la plupart d'entre eux dépendent des produits de base.

Ma délégation fait pleinement sienne l'affirmation contenue dans le rapport (A/48/334) selon laquelle l'aide traditionnelle accordée sous forme d'envoi d'aliments et d'autres services et produits de base essentiels a beaucoup contribué à sauver des vies et atténuer la souffrance des populations. La communauté internationale doit aller au-delà de considérations strictement humanitaires et favoriser le redressement et le développement pour qu'ils produisent des résultats à long terme. Des efforts internationaux d'ensemble doivent être déployés afin que les politiques et les stratégies africaines en agriculture, en développement rural et en sécurité alimentaire soient pleinement appuyées et que les producteurs d'aliments, y compris les femmes, soient dotés des ressources nécessaires en quantité adéquate.

Un autre domaine dans lequel la communauté internationale doit apporter son soutien est celui de l'intégration et de la coopération économiques en Afrique. Il est clair que les marchés nationaux ne sont pas assez vigoureux pour entreprendre des projets à grande échelle en matière de production ou d'infrastructure. Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur la dimension économique régionale élargie en tant que cadre approprié à ces fins essentielles et de faire la planification en conséquence. L'édification d'institutions, la mise en valeur des ressources humaines et l'édification de capacités doivent ainsi faire partie intégrante de ce processus. Nous sommes donc heureux de noter que le traité prévoyant l'établissement de la Communauté économique africaine, qui a déjà été signé, est maintenant mis en oeuvre. Nous constatons l'importance qu'a l'accent mis, dans le nouvel Ordre du jour, sur une telle intégration, et nous croyons que toute initiative prise à ce sujet doit être pleinement appuyée par la communauté internationale.

Avant de terminer, j'aimerais évoquer brièvement le rôle de l'ONU. Nous pouvons entièrement soutenir le principe, mentionné dans le rapport, de l'importance du rôle de l'ONU dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Plus particulièrement, l'ONU devrait assurer une plus grande coordination entre les différents programmes pour l'Afrique afin de réduire les chevauchements et d'en accroître l'efficacité. En outre, elle devrait aussi continuer à renforcer la coopération entre les institutions issues de Bretton Woods et d'autres organes du système des Nations Unies en ce qui concerne l'Afrique.

L'Afrique, la communauté internationale et l'ONU doivent collectivement veiller à ce que l'énorme potentiel des ressources humaines en Afrique ne soit pas gaspillé. De fait, en oeuvrant ensemble dans un véritable partenariat pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, elles peuvent incontestablement mettre fin à la dérive économique, asseoir le développement de l'Afrique sur une base solide et stimuler son redressement au cours de la décennie actuelle.

M. Gelber (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Les Etats-Unis sont heureux de traiter de la question du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous appuyons le nouvel Ordre du jour et considérons qu'il a une importance vitale pour l'insertion de la croissance stable et viable de l'Afrique et son intégration dans la communauté des pays développés. Les Etats-Unis partagent l'avis de l'ONU selon lequel la participation et la mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique doivent former la pierre angulaire des programmes fructueux pour le développement de l'Afrique. Les Africains doivent participer à l'entreprise et la diriger si

l'on veut parvenir à un développement durable à long terme. Les capacités africaines doivent être renforcées au moyen d'investissements dans la population et les institutions.

Nous appuyons également les efforts que déploie le Programme des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir la coordination des programmes de développement en Afrique. A une époque de rareté des ressources, il est important de mettre à contribution le plus efficacement possible les ressources des donateurs pour le développement de l'Afrique. Cela exige, d'une part, une coordination étroite entre les donateurs et, d'autre part, une meilleure orientation des ressources vers les pays africains afin qu'elles aient la plus forte incidence possible sur le développement. Nous avons constaté que les pays attachés à une démocratisation économique et politique connaissent de bien meilleurs résultats en matière de développement que ceux qui rejettent les réformes politiques démocratiques et la pleine participation à l'économie de marché.

Ce sont les pays démocratiques de l'Afrique, reflétant la volonté de leurs peuples respectifs, qui sont le mieux à même de procéder aux types de changements économiques qui améliorent la qualité de vie de leurs populations. Le défi du développement qu'affrontent la plupart des pays africains demeure imposant, mais les capacités des démocraties à économie de marché leur permettent de le relever.

Des crises économiques affectent encore beaucoup de pays sur le continent africain. Pour nombre de ces pays, les revenus par habitant stagnent ou ont chuté, les flux commerciaux et d'investissements sont demeurés faibles et le fardeau de la dette obscurcit les perspectives d'une nouvelle croissance. La sécheresse, la famine et les guerres civiles ont transformé des crises en catastrophes. Aucune région du continent n'a été épargnée par les ravages causés par l'homme ou la nature.

La tendance vers la démocratie en Afrique doit être renforcée par un développement économique durable. La paix et la stabilité qu'apporte la démocratie peuvent attirer les investissements privés désespérément attendus et, à leur suite, les capitaux pour le développement, les transferts de technologie et l'expertise technologique. Le phénomène de désinvestissement en Afrique ne sera inversé que lorsque l'Afrique deviendra un endroit plus attrayant pour de nouveaux capitaux. La primauté du droit, le versement des bénéfices et la formation d'une main-d'oeuvre mieux qualifiée contribueront tous à donner à l'Afrique un rôle plus important dans l'économie mondiale.

La responsabilité principale dans la création de cette capacité incombe aux pays africains eux-mêmes; mais les nations développées du monde, y compris les Etats-Unis, doivent partager la responsabilité et aider. Les Etats-Unis

fournissent des fonds bilatéraux de développement à l'Afrique. En outre, ils apportent une assistance humanitaire et autre à l'Afrique.

Les Etats-Unis souhaitent vivement soutenir les économies des nations africaines qui ont entrepris des réformes sérieuses. Ils oeuvrent avec d'autres nations créancières en faveur d'une réduction supplémentaire de la dette pour les pays qui coopèrent avec les programmes d'ajustement du Fonds monétaire international.

De nouvelles politiques commerciales aideront également les nations africaines à être compétitives sur les marchés mondiaux. Les obstacles protectionnistes empêchent l'Afrique d'être concurrentielle et entravent donc ses perspectives de croissance. L'Afrique a beaucoup à gagner d'une conclusion fructueuse des négociations de l'Uruguay Round que les Etats-Unis voudraient voir terminées d'ici la fin de l'année.

L'avenir économique de l'Afrique est inséparable de son avenir environnemental. Une Afrique qui cède aux sables et à la savane désertiques et une Afrique dont le sol s'épuise est une Afrique qui réduit sa capacité à s'alimenter par elle-même. Une Afrique qui perd ses forêts et son approvisionnement en eau est une Afrique qui compromet sa capacité de répondre aux besoins fondamentaux de l'avenir.

Un dirigeant africain a dit que le problème de l'érosion des sols est devenu si grave que son pays, vu de l'espace, semble déverser son sang dans l'océan. Les Etats-Unis contribuent à guérir ces blessures écologiques.

Le développement durable ne saurait être réalisé si la question du taux d'accroissement démographique, qui doublera la population de plusieurs nations africaines d'ici 15 ou 20 ans, n'est pas examinée avec une urgence renouvelée. L'accroissement démographique rapide compromet les efforts qui sont faits pour lutter contre la pauvreté et protéger l'environnement. Les Etats-Unis ne prétendent plus que ce problème n'existe pas. Bien au contraire, ils oeuvrent avec les pays d'Afrique et d'ailleurs pour fournir toute une gamme de services de planification familiale et de services de santé pour les femmes en âge de procréer et pour améliorer la condition de la femme.

Aujourd'hui, le monde entre dans une période qui offre beaucoup d'espoirs et de possibilités. Ceux qui ont pris la parole aujourd'hui à l'Assemblée ont montré clairement que l'Afrique souhaite régler les problèmes qui se présentent à elle et participer aux efforts qui sont faits pour édifier un avenir meilleur, fondé sur des institutions démocratiques, les droits de l'homme et la liberté des marchés. L'attachement de l'Afrique à la réalisation de ces objectifs est pour nous un encouragement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

En application de la résolution 2011 (XX) du 11 octobre 1965, je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Sy (Organisation de l'unité africaine) :

Permettez-moi tout d'abord de m'associer à ce qui a été dit ce matin par le représentant de l'Egypte, en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et également aux propos tenus par le représentant de l'Algérie en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains pour le mois de novembre 1993.

Cela fait bientôt deux ans que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme son illustre prédécesseur, nous voulons parler du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (PANUREDA), le nouvel Ordre du jour a suscité en Afrique beaucoup d'attentes et d'espoirs. En effet, la situation économique de la plupart des pays africains continue d'être difficile et la crise économique qui avait commencé au début des années 80 en Afrique continue toujours de faire sentir ses effets.

Le PANUREDA n'a pas répondu aux attentes pour plusieurs raisons dont les plus citées sont : l'insuffisance des ressources financières externes, malgré les efforts de réforme des pays africains; l'accent mis sur une conception étroite et souvent inadaptée de l'ajustement structurel; l'absence de solutions appropriées à la dette extérieure africaine, qui continue d'être un goulot d'étranglement au redressement économique des pays africains. Enfin, les multiples mécanismes de suivi n'étaient pas réellement coordonnés dans leur fonctionnement et ne permettaient pas une coopération multilatérale entre l'Afrique et la communauté internationale, et moins encore l'adoption de mesures correctives au moment opportun.

Le nouvel Ordre du jour a voulu corriger certaines de ces faiblesses en s'appuyant davantage sur le programme de réformes conçu par les Africains eux-mêmes et en ayant une période d'application plus longue. C'est ainsi qu'au sixième alinéa du préambule du Programme, l'on dit que le nouvel Ordre du jour

“a pour objectifs prioritaires la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance accélérées des économies africaines de manière à les renforcer dans le cadre de l'économie mondiale, à réduire leur vulnérabilité aux chocs externes et à accroître leur dynamisme, à interioriser le processus de développement et à renforcer l'autonomie.” (Résolution A/46/151, annexe, chap. II, 6e alinéa du préambule)

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, il est convenu que la communauté internationale établira un contrat nouveau et renforcé avec l'Afrique, qui énoncera clairement le ferme engagement de la communauté internationale à soutenir et à appuyer l'Afrique dans ses efforts pour mettre en oeuvre avec succès son Ordre du jour pour le développement et à réduire, sinon à éliminer entièrement, les entraves et obstacles externes à la transformation socio-économique accélérée de l'Afrique.

Le nouvel Ordre du jour est donc avant tout un contrat, et chaque partenaire est comptable des engagements consentis.

Quant à l'Organisation de l'unité africaine, qui regroupe la quasi-totalité des Etats africains, elle a, dans ses efforts pour appliquer le nouvel Ordre du jour, accordé la priorité à l'établissement d'un environnement propice à la paix, à la démocratie et au développement. L'OUA a ainsi axé ses efforts sur le règlement des conflits en Afrique, et comme l'ont déclaré les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation,

“la réalisation des objectifs de développement, d'intégration, de transformation démocratique et de renforcement des institutions démocratiques exige la paix et la stabilité non seulement sur le plan interne, mais aussi parmi les Etats africains et dans leurs relations avec le monde externe.”

C'est la raison pour laquelle l'OUA s'est attachée à mettre en place un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. En outre, elle contribue activement au rétablissement ou au maintien de la paix dans plusieurs points chauds, comme le Libéria, la Somalie, le Rwanda, le Mozambique et le Burundi.

Cette action, qui complète et renforce celle des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour objectif de prévenir et de contenir les conséquences socio-économiques négatives des conflits. Aussi, me paraît-il essentiel de souligner l'importance du soutien que l'ONU devrait apporter à ces initiatives de l'Organisation panafricaine.

Le second volet de l'action de l'OUA en vue de créer un climat propice au développement économique est le soutien accordé au processus de transition démocratique. C'est ainsi que l'Organisation de l'unité africaine a, depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour, envoyé des missions d'observation dans 15 pays africains. De même, elle a pris des initiatives pour aider à débloquer la situation lorsque le processus de transition démocratique était enrayé.

Au chapitre de la coopération et de l'intégration économiques, qui est aussi un élément important du nouvel Ordre du jour, l'OUA et ses Etats membres ont réalisé des progrès significatifs depuis la signature à Abuja en 1991 du Traité instituant la Communauté économique africaine. Le nombre de ratifications a dépassé le chiffre de 50 % de membres, et nous espérons bientôt atteindre les deux tiers nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité. Parallèlement, le processus des études et protocoles à annexer au Traité se poursuit. Un consensus s'est dégagé en ce qui concerne le projet de protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales ainsi que le projet de protocoles sur les transports et les communications et le projet de protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement au sein de la communauté.

Un grand nombre de propositions concernant des actions urgentes sur la restructuration et la revitalisation du processus d'intégration ont été avancées et approuvées par les Etats Membres. Parmi ces propositions figurent la nécessité d'intégrer les décisions et les engagements relatifs à l'intégration dans les plans, politiques et programmes nationaux, d'encourager la participation de toutes les couches de la population au processus d'intégration, ainsi que d'accroître la capacité des communautés à mettre sur pied des projets multinationaux dans les secteurs prioritaires de l'infrastructure, de l'énergie, des industries de base et de l'agriculture.

L'OUA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que la Banque africaine de développement encouragent activement les pays africains à poursuivre l'amélioration de la gestion des politiques et programmes économiques et les encouragent également à promouvoir l'initiative privée et les marchés compétitifs. De même, il a été jugé important, en matière d'ajustement, d'aller au-delà des approches nationales conventionnelles et de pouvoir élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'ajustement sous-régionaux. Ces programmes favoriseraient une assistance mutuelle entre les pays dans leurs efforts de libéralisation du commerce, dans l'expansion du commerce régional et dans la réalisation d'une plus grande intégration.

Dans le domaine des ressources humaines, l'OUA, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a organisé à Dakar la troisième Conférence africaine sur la population, qui a adopté une Déclaration sur la population, la famille et le développement durable. Cette déclaration constitue la contribution de l'Afrique à la

Conférence mondiale sur la population et le développement prévue en septembre 1994 au Caire, en Egypte.

L'OUA a également organisé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en novembre 1992, la Conférence internationale d'assistance à l'enfant africain en vue de promouvoir l'application en Afrique du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

De même, en ce qui concerne la promotion du rôle de la femme dans le développement, l'OUA a renforcé l'unité chargée des questions de la femme dans son secrétariat. En outre, elle a élaboré ses stratégies et ses politiques relatives aux domaines d'intervention sur le rôle de la femme dans le domaine du développement.

Enfin, pour coordonner les actions et améliorer le statut sanitaire des populations, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont adopté deux importantes déclarations sur la crise du secteur de la santé et sur la pandémie du sida.

Dans le domaine de l'environnement, l'OUA a initié une action qui a abouti, lors du Sommet de Rio, à la décision d'élaborer une convention sur la lutte contre la désertification.

Ce sont là quelques actions entreprises par les pays africains dans le cadre de l'OUA pour inscrire dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique un certain nombre des secteurs prioritaires identifiés. Ces initiatives ont été prises dans un contexte économique difficile. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'OUA, dans son rapport au dernier Conseil des ministres, souligne que la situation économique de l'Afrique a continué à se détériorer en dépit des sérieux efforts déployés par les pays africains en vue d'assurer le redressement et le développement économiques, et nonobstant les programmes d'ajustement structurel et les réformes politiques appliquées par la plupart de nos pays.

A l'origine de cette situation, il y a des facteurs internes, tels les politiques inadéquates, la mauvaise gestion économique et le faible taux de croissance. De même, l'environnement économique international a négativement affecté la performance économique de l'Afrique. La poursuite de la récession dans les pays industrialisés a eu un impact négatif sur la demande des produits de base africains, aggravant ainsi la chute des cours de ces produits. Quant à la dette extérieure de l'Afrique, elle a continué de s'alourdir pour atteindre 288 milliards de dollars des Etats-Unis en 1992. Cette situation n'était pas due à de nouveaux emprunts mais résultait plutôt de la capitalisation des intérêts que les pays africains n'étaient pas en mesure de payer.

Toujours selon le rapport du Secrétaire général de l'OUA, les paiements au titre du service de la dette en 1992 ont dépassé 26 milliards de dollars des Etats-Unis, soit quasiment le tiers des recettes totales d'exportation de l'Afrique. De toute évidence, les pays africains ne pourront pas réaliser un progrès significatif dans leur développement socio-économique tant qu'il ne sera pas trouvé une solution durable au problème de la dette, qui constitue le goulot d'étranglement le plus important du développement du continent.

Face à cette situation, quel a été l'apport du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique? En ce qui concerne les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la mise en oeuvre de cet ordre du jour, l'ONU a pris un certain nombre d'initiatives, telles que le plan d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique à l'échelle du système des Nations Unies. De même, l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique, qui regroupe toutes les organisations du système des Nations Unies, l'OUA, la Banque africaine de développement (BAfD), la Coalition mondiale pour l'Afrique et les organisations non gouvernementales, a commencé à travailler. L'organisation à Tokyo d'une Conférence internationale sur le développement de l'Afrique constitue également une importante initiative. Enfin, le Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique est une initiative qu'il convient également de saluer. L'OUA, qui a relevé avec plaisir la participation personnelle de M. Boutros Boutros-Ghali aux travaux de ce groupe et l'orientation dynamique qu'il lui a donnée, exprime le voeu que ces efforts de sensibilisation se poursuivront avec une intensité accrue, afin que l'Afrique reste une question prioritaire dans les préoccupations de la communauté internationale.

Bien que la période de deux ans soit trop courte pour faire une évaluation correcte de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, il y a toutefois quelques indices qui ne manquent pas d'être inquiétants. D'abord, il y a le fait, mentionné dans le rapport du Secrétaire général, que la communauté internationale n'a pas fourni une assistance financière appropriée aux réformes économiques menées en Afrique. C'est ainsi que le volume de l'assistance bilatérale est tombé de 12 milliards de dollars en 1990 à 10,7 milliards en 1991.

Cette insuffisance du soutien est une des causes de la faiblesse du taux de croissance en Afrique depuis le début de la décennie. C'est ainsi que l'on constate que le revenu par habitant a chuté de 15 % de 1980 à 1992. Plus grave, le taux d'autosuffisance du continent dans les principaux produits vivriers a stagné, lorsqu'il ne s'est pas détérioré. Enfin, les

exportations de l'Afrique subsaharienne ont baissé de près de 15 % durant les années 1990-1992. Tous ces éléments montrent que la situation de l'Afrique est globalement préoccupante.

Cette session devrait donc être l'occasion d'examiner les voies et moyens nécessaires pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Au plan national, il sera important que les pays africains poursuivent leurs efforts de réforme économique et politique. Toutefois, c'est au niveau de la communauté internationale qu'il faudra déployer les plus grands efforts. Tout d'abord, il y a urgence à adopter des mesures pouvant conduire à une réduction effective du stock de la dette et qui aillent au-delà des modalités de Toronto. Il sera également important que les donateurs apportent davantage de soutien aux efforts d'intégration économique de l'Afrique. Il faudra, enfin, qu'une décision soit prise pour créer au sein de la Banque africaine de développement un mécanisme pour la diversification des produits de base africains. Car, sans diversification, les économies africaines ne seront jamais compétitives, et leur dépendance d'un ou de deux produits de base accélérera irrémédiablement leur marginalisation. Aussi s'agit-il d'une proposition importante pour l'Afrique, et nous demandons à tous nos partenaires de l'étudier dans l'esprit de solidarité et de partenariat dont le nouvel Ordre du jour se veut l'expression.

Une autre question sur laquelle il importe de prendre d'urgence des mesures est celle du renforcement des structures chargées du suivi du nouveau programme. Le Bureau du Coordonnateur de ce programme souffre manifestement d'un manque de ressources, notamment humaines.

De même, il faudrait instituer des procédures de concertation entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA, et les gouvernements africains, notamment pour ce qui est du suivi et de la surveillance du programme. Il est à cet égard souhaitable que les mécanismes de sensibilisation soient à plusieurs niveaux et impliquent davantage les organisations non gouvernementales.

Le nouvel Ordre du jour a démarré avec beaucoup de lenteur. La documentation fournie au cours de cette session, bien que de qualité, a été distribuée tardivement, et l'impact du programme sur le terrain tarde à se faire sentir. Il est donc clair qu'il faudra des efforts soutenus pour lui éviter le même sort que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). L'esprit de partenariat qui soutient le programme doit recevoir un nouveau souffle. Des initiatives nouvelles, particulièrement dans le domaine de l'allègement du fardeau de la dette seront nécessaires.

L'Afrique est actuellement engagée dans un processus de démocratisation qui a besoin d'un soutien économique

conséquent pour pouvoir être poursuivi. Aussi souhaitons-nous que les mesures prises pour soutenir la démocratie dans d'autres régions du monde soient étendues à l'Afrique. Voilà le message qui, à nos yeux, devrait sortir de ce débat.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais maintenant faire quelques observations en mon nom personnel pour clore cet important débat sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Les conditions de vie qui existent dans de nombreux pays de ce continent, telles qu'elles sont décrites dans les rapports du Secrétaire général, restent très difficiles. Les rapports montrent cependant que les gouvernements étaient prêts à tenter des réformes économiques audacieuses, bien que douloureuses, et de tenir le coup jusqu'à ce que ces réformes fassent leur effet. Les peuples africains ont accepté une certaine austérité que pas beaucoup d'autres seraient disposés à supporter. C'est pourquoi je voudrais féliciter les gouvernements et les peuples africains de leur persévérance face à l'adversité à laquelle ils sont en butte depuis tant d'années.

Malgré certains revers occasionnels, la tendance favorable à la démocratie et à une participation populaire plus large se maintient. On comprend et on soutient l'Afrique non seulement dans les pays industrialisés mais aussi dans des pays en développement qui, eux aussi, sont aux prises avec le lourd fardeau de la dette extérieure, de même qu'avec des termes de l'échange défavorables à leurs produits de base, les menaces à leur environnement et la nécessité urgente, en dépit de la stagnation de l'économie mondiale, de développer leurs ressources humaines et d'exploiter leur potentiel économique. Les efforts de l'Afrique méritent certainement notre compréhension et notre appui.

Deuxièmement, je voudrais souligner que le nouvel Ordre du jour permet de prendre la véritable mesure de la solidarité et de l'engagement au niveau international. Pendant de nombreuses années, l'Assemblée a encouragé le développement économique et social de ses Etats membres dont le nombre va croissant. En 1986, elle a tenu l'unique session extraordinaire consacrée à un continent et créé le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Lorsque ce programme a été évalué en septembre 1991, la communauté internationale a réaffirmé son partenariat avec l'Afrique et a offert sa coopération totale et concrète pour le développement économique de l'Afrique.

Les progrès du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 reflète donc la capacité de réaliser un partenariat efficace

entre les Etats Membres. Dans ce contexte, je voudrais m'associer aux paroles de reconnaissance qui ont été adressées au Japon qui a organisé, avec l'Organisation des Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique, l'importante conférence qui s'est tenue le mois dernier.

Troisièmement, ce programme auquel les Nations Unies ont accordé une priorité, constitue pour notre système un défi dans le domaine du développement, comparable à celui auquel il fait face dans le domaine de la paix. Il compte sur l'ensemble des efforts de développement dirigés vers le continent le plus nécessiteux par les Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods.

Nous sommes en train de formuler et d'adopter un nouvel Ordre du jour pour le développement et déjà l'Afrique offre un terrain où l'on peut mettre à l'épreuve la volonté et la capacité des institutions des Nations Unies de travailler ensemble pour obtenir des résultats tangibles qui amélioreront la vie de millions de personnes. C'est pourquoi, nous espérons pouvoir examiner, avant la fin de session, un projet de résolution qui portera sur les progrès réalisés dans les activités entreprises par l'Assemblée il y a deux ans et qui prendra également note des rapports édifiants présentés par le Secrétaire général et reflétera le fond du débat qui vient de s'achever.

Je voudrais, enfin, remercier le Bureau des services de conférence d'avoir fait une exception à notre règlement en nous accordant du temps supplémentaire pour nous permettre d'achever l'important débat d'aujourd'hui.

Je voudrais informer les membres que l'Assemblée entreprendra l'examen d'un projet de résolution sur le point 24 de l'ordre du jour à une date ultérieure, qui sera annoncée dans le *Journal*.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapport du Bureau (A/48/250/Add.6)

Le Président (interprétation de l'anglais) :

J'attire l'attention des représentants sur le septième rapport du Bureau, figurant dans le document A/48/250/Add.6, concernant une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle présentée par le Rwanda et une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle présentée par Cuba.

A l'alinéa a) du paragraphe 1 de ce rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Assistance

d'urgence pour le redressement socio-économique du Rwanda".

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inscrire cette question additionnelle à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

A l'alinéa b) du paragraphe 1 de son rapport, le Bureau recommande également à l'Assemblée de renvoyer cette question à la Deuxième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Je voudrais ensuite attirer l'attention des représentants sur l'alinéa a) du paragraphe 2 du rapport du Bureau.

Le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Nécessité d'adopter des mesures efficaces pour la promotion et la protection dans le monde entier des droits des enfants qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile, notamment en cas de conflits armés".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

A l'alinéa b) du paragraphe 2 de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée de renvoyer cette question à la Troisième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Le Président de la Deuxième Commission et celui de la Troisième Commission seront informés des décisions qui viennent d'être prises.

La séance est levée à 19 h 20.